



PROJET PEDAGOGIQUE

Diplôme d'État de Puéricultrice

Promotion 2025-2026

Institut d'enseignement subventionné par le Conseil Régional Ile-de-France



Table des matières

1. Introduction	7
2. Finalité de la formation	8
3. Valeurs pédagogiques	9
3.1 Modèles et théories de soins	9
3.2 La conception de la pédagogie	10
3.3 La place de l'étudiante	10
4. L'ingénierie pédagogique.....	11
4.1 Le courant pédagogique	11
4.2 Le groupe de référence.....	11
4.3 L'enseignement clinique en stage	11
4.4 Répartition par secteur	11
4.5 La simulation.....	12
5. Démarche qualité	12
6. Référent Handicap	12
7. Organisation de la formation	13
7.1 Spécificité du stage P2	15
8. Référentiel d'activités de la puéricultrice.....	15
8.1 Définition du métier	16
8.2 Activités	16
8.3 Activités détaillées	17
<i>Recueil d'informations concernant le développement et la santé de l'enfant.....</i>	<i>17</i>
<i>Réalisation de soins et d'activités à visée diagnostique, thérapeutique et préventive auprès de l'enfant et de son entourage</i>	<i>17</i>
<i>Conduite d'activités à visée éducative et d'accompagnement à la parentalité.....</i>	<i>19</i>
<i>Conduite d'activités de promotion de la santé dans une approche de santé publique</i>	<i>20</i>
<i>Coordination des soins et conduite de projets contribuant au développement de l'enfant.....</i>	<i>22</i>
<i>Gestion d'un établissement ou service d'accueil des enfants</i>	<i>23</i>
<i>Formation, information des équipes professionnelles et des stagiaires dans le domaine de l'enfance</i>	<i>25</i>
<i>Veille professionnelle, études et recherche dans le domaine de l'enfance.....</i>	<i>25</i>
9. Référentiel de compétences	26
9.1 Compétences	26
9.1.1 Compétence 1.....	27
9.1.2 Compétence 2.....	27
9.1.3 Compétence 3.....	28
9.1.4 Compétence 4.....	28

9.1.5	Compétence 5.....	28
9.1.6	Compétence 6.....	29
9.1.7	Compétence 7.....	29
9.1.8	Compétence 8.....	30
9.1.9	Compétence 9.....	31
9.1.10	Compétence 10.....	31
9.1.11	Compétence 11.....	32
10.	Référentiel de formation	32
10.1	Tableau des responsabilités	33
UE 1	Clinique de l'enfant	34
UE 2	Sciences infirmières en puériculture et leadership.....	35
UE 3	Promotion de la santé de l'enfant et protection de l'enfance.....	36
UE 4	Altération de santé de l'enfant.....	37
UE 5	Management (58h30).....	38
UE 6	Recherche (72h)	39
UE Stage39		
UE Simulation	39
11.	La démarche clinique.....	39
12.	Le stage dans la formation	40
13.	Stage collectif	40
14.	Stage individuel	41
	Petit traité des objectifs de stage à l'usage des étudiants et des professionnels de terrain	41
15.	Évaluation des capacités professionnelles	42
16.	Obtention du Diplôme d'État de Puéricultrice	43
17.	Le contrôle continu	44
18.	Les épreuves de synthèse	44
19.	Tableau récapitulatif du calendrier des épreuves pour le Diplôme d'État de Puéricultrice.....	45
20.	Tableau synthétique de validation des résultats sanctionnant la formation pour l'obtention du Diplôme d'Etat de Puéricultrice	46
21.	Tableau synthétique de validation des résultats sanctionnant la formation pour l'obtention du Diplôme d'État de Puéricultrice	47
21.1	Causes d'interruption	47
21.2	Modalités d'interruption et de report	47
22.	Bibliographie	49

Abréviations

AIMES :	Actions d'Information en Matière d'Education pour la Santé
ANADI :	Association Nord-Américaine pour les Diagnostics Infirmiers
ANPDE :	Association Nationale des Puéricultrices Diplômées et des Etudiantes
ARS :	Agence Régionale de Santé
CAMSP :	Centre d'Action Médico-Social Précoce
CC :	Contrôle de Connaissances
CEEPAME :	Comité d'Entente des Écoles Préparant Aux Métiers de l'Enfance
CFA :	Centre de Formation d'Apprentis
CNIL :	Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
CPBB :	Centre Périnatal Boulevard Brune
DEAP :	Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture
DGOS :	Direction de la Gestion de l'Offre de Soins
DRIETS :	Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
EAJE :	Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant
FHSM :	Fondation Hospitalière Sainte Marie
IDE :	Infirmier Diplômé d'Etat
IEF :	Institut d'Enseignement et de Formation
IFAP :	Institut de Formation d'Auxiliaire de Puériculture
IFCS :	Institut de Formation des Cadres de Santé
IFIP :	Institut de Formation des Infirmières Puéricultrices
IPPA :	Infirmière Puéricultrice en Pratique Avancée
IPDE :	Infirmière Puéricultrice Diplômée d'Etat
IPP :	Institut de Puériculture et de Périnatalogie
IPB :	Institut Paris Brune
MESRI :	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de l'Innovation
OMS :	Organisation Mondiale de la Santé
PMI :	Protection Maternelle et Infantile
PPP :	Projet Professionnel Personnalisé
RGPD :	Règlement Général sur la Protection des Données
RPS :	Résolution de Problème de Soins
SAPPH :	Service d'Accompagnement à la Parentalité des Personnes en situation de Handicap
USSIF :	Union Soins et Services Île-De-France
VAE :	Validation des Acquis de l'Expérience

Lire partout :

- infirmière puéricultrice / infirmier puériculteur
- étudiantes puéricultrices / étudiants puériculteurs
- professionnelles / professionnels

Dans l'ensemble du document, le terme « enfant » désigne la personne mineure de sa naissance jusqu'à sa majorité, c'est-à-dire incluant la période de l'adolescence. Cependant, dans le cadre de la protection de l'enfance, cette période est étendue à 21 ans.

Avant-propos

L'équipe pédagogique de l'institut d'enseignement et de formation filière infirmières puéricultrices de Vvv³ Ile de France a choisi d'adapter le projet pédagogique au regard de l'évolution rapide de la société et de son impact sur l'enfant et sa famille. Il tient compte des vulnérabilités, du changement des environnements pour actualiser le dispositif de formation aux besoins des futures professionnelles.

Ce projet fonde le positionnement de la formation pour les infirmières étudiantes puéricultrices sur les travaux des référentiels d'activités et de compétences de la profession.

Il présente notre conception de la profession.

L'infirmière puéricultrice est une spécialiste clinique de la santé de l'enfant, de la naissance à l'adolescence. Elle participe activement à prendre soin de l'enfant et des personnes de son entourage.

Elle exerce son métier dans les établissements de santé (publics ou privés), dans des services de prévention et de promotion de la santé et dans les établissements d'accueil du jeune enfant.

Il affirme notre conception de l'enfant.

Riche d'un potentiel de croissance dès sa conception, l'enfant grandit, s'épanouit et se développe de façon concomitante dans ses dimensions biologique, psycho-affective, intellectuelle et sociale. La période de l'enfance exige un environnement favorable au développement de ses compétences et à l'acquisition de son autonomie.

Il porte notre conception du soin.

Prendre soin de l'enfant, dans son contexte habituel de vie comme dans celui de l'altération de sa santé, c'est être capable d'apporter des réponses adaptées à ses besoins spécifiques, mais c'est aussi prévenir et dépister ce qui risque de perturber son développement.

Il précise notre vision de la formation.

La formation de puéricultrice s'adresse à des infirmières et des sage-femmes désireuses de développer leurs connaissances, de construire de nouvelles compétences et d'affirmer leur positionnement professionnel pour contribuer au respect des besoins singuliers de l'enfant.

Annuaire

Nom Prénom Fonction	Poste	Mél	Bureau
 ALONSO Patricia Assistante de direction IFIP	45758 + direct : 01 40 44 39 91	patricia.alonso@vyv3.fr	2121
 BERTE Catherine Infirmière puéricultrice cadre Formatrice	45747	catherine.berte@vyv3.fr	2141
 CASSOU-MOUNAT Hélène Infirmière puéricultrice cadre Formatrice		helene.cassou-mounat@vyv3.fr	2130
 CHOLLET Émilie Directrice Institut	45757 + direct : 01 40 44 39 66	emilie.chollet@vyv3.fr	
 FERREIRA Anne-Marie Infirmière puéricultrice cadre Formatrice	45748	anne-marie.ferreira@vyv3.fr	2138
 FERREIRA Liliane Responsable Formation continue		liliane.ferreira@vyv3.fr	2110
 HUNEAU-CHARLIER Sandrine Infirmière puéricultrice cadre Formatrice	45752	sandrine.huneau@vyv3.fr	2139
 LAURIANO-MARQUES Maïlys Assistante vie scolaire IFIP	45753 + direct : 01 40 44 39 30	mailys.lauriano-marques@vyv3.fr	2091
 MAROLANY Yannick Assistante Formation Continue	45749 + direct : 01 40 44 39 58	yannick.marolany@vyv3.fr	2107
 METIVET-MARANDON Anne Directrice Adjointe	45751	anne.marandont@vyv3.fr	2120
 PIGUET Carla Documentaliste	45760 + direct : 01 40 44 39 31	carla.piguet@vyv3.fr	bibliothèque
Bureau stagiaire cadre			2137
Salle de réunion	45765		2101
Standard École	01 40 44 39 39		

1. Introduction

Ce projet a été élaboré à partir des valeurs pédagogiques sur lesquelles s'engagent la directrice et l'équipe de cadres formatrices.

Il précise les grands axes de la formation ainsi que le dispositif d'évaluation.

Il prend en compte le contexte législatif et professionnel ainsi que la diversité des étudiantes.

Il respecte le programme (Arrêté du 13 juillet 1983 relatif au diplôme d'Etat de puéricultrice) des études d'infirmière puéricultrice (Décret n°90-1118 du 12 décembre 1990 modifiant le décret n° 47-1544 du 13 août 1947 modifié instituant un diplôme d'Etat de puériculture) en vigueur mais il s'inspire aussi des travaux et documents produits dans le cadre de la réingénierie du programme élaboré sous l'égide du ministère de la santé à la Direction de la Gestion de l'Offre de Soins, du Ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation en collaboration avec le Comité d'Entente des Écoles préparant Aux Métiers de l'Enfance auquel notre IEF adhère.

Nous poursuivons plusieurs objectifs :

- Transmettre à nos différents partenaires et collaborateurs la spécificité de l'IEF :
 - nos valeurs pédagogiques ;
 - nos choix pédagogiques ;
 - notre conception de la formation ;
 - la place de l'étudiante ;
 - les missions et le rôle de la cadre formatrice.
- Informer les étudiantes sur le dispositif de formation et d'évaluation.

Ce projet sert de base et de document de référence. Il est consultable par toutes les personnes impliquées dans la formation des puéricultrices. Leurs remarques et questions nous aident à améliorer la réponse aux attentes des étudiantes, des professionnelles de terrain et des intervenants à l'IEF.

2. Finalité de la formation

La formation, prépare en 12 mois, au Diplôme d'État de Puéricultrice, délivré par la Direction Régionale Interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile de France.

La formation apporte aux étudiantes les conditions humaines et matérielles d'apprentissage, afin de développer des compétences professionnelles d'infirmière puéricultrice, spécialiste clinique débutante.

La notion de compétence que nous retenons s'appuie sur les trois caractéristiques définies par Philippe ZARIFIAN.

1. « La compétence est une intelligence pratique sur la situation qui s'appuie sur des connaissances acquises, et qu'il les transforme avec d'autant plus de force que la situation lui permet une certaine autonomie » (ZARIFIAN, 1999, p. 77). La prise d'initiative est contributive du développement de la compétence.
2. La compétence est la capacité à mobiliser un réseau d'acteurs, à partager des enjeux, à assumer des domaines de responsabilité. C'est pouvoir agir en assumant les conséquences de ses actes et donc, de posséder l'essence même de l'action par son appropriation.
3. Il n'y a pas une situation mais des situations qui sont par définition différentes. Une situation c'est un cadre et un contexte, un ensemble de problèmes à résoudre par le sujet.

Dans l'intérêt supérieur de l'enfant (Convention internationale des droits de l'enfant 20 novembre, 1989) l'infirmière étudiante puéricultrice dispense des soins préventifs, curatifs et palliatifs, de nature technique et relationnelle adaptés à son âge, son développement afin de :

- promouvoir la santé et la protection de l'enfant de la naissance à l'adolescence ;
- contribuer au développement optimal de l'enfant en favorisant son éveil, sa socialisation en tenant compte de son environnement familial et social ;
- coordonner des activités de dépistage, de prévention et d'éducation ;
- analyser les demandes de la population et évaluer les situations à risque ;
- prendre en compte des situations complexes et singulières : de nouveau-nés, d'enfants et d'adolescents du fait de l'évolution constante de leur développement ;
- contribuer à la gestion des ressources humaines, administratives et comptables des établissements de la petite enfance ;
- mener des études et des recherches dans les secteurs de l'enfance et de l'adolescence.

La formation prépare l'étudiante à :

- agir en concertation avec l'enfant, ses parents et son entourage ;
- exercer dans le secteur hospitalier public ou privé, dans les établissements de santé accueillant des enfants, dans les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et dans les services de protection et de promotion de la santé de l'enfant et de la famille (PMI) ;
- exercer des responsabilités diagnostiques et thérapeutiques dans le cadre d'un projet thérapeutique défini par l'équipe pluridisciplinaire avec laquelle elles collaborent et en concertation avec les parents.

3. Valeurs pédagogiques

3.1 Modèles et théories de soins

Le projet pédagogique de l'IEF s'appuie sur des paradigmes, des modèles et des théories de soins :

- Les quatre piliers de la discipline infirmière définis par Jacqueline FAWCETT (FAWCETT, 1984) :
 - personne
 - environnement
 - santé
 - soins infirmiers
- Les modèles conceptuels proposés par Suzanne KEROUAC (KEROUAC, 1994)
 - catégorisation : Faire pour « vision biomédicale »
 - intégration : Faire avec « vision bio-psycho-sociale »
 - transformation : Être avec « vision patient acteur de sa santé »

Les théories de soins et courants de la pensée infirmière s'inspirent de différents concepts philosophiques, humanistes, et scientifiques qui sous-tendent la pratique clinique de l'infirmière puéricultrice.

Un langage commun rassemble les professionnelles, les étudiantes, les formateurs en leur permettant de réfléchir, d'échanger sur leurs pratiques, à partir des concepts de personne, d'environnement, de santé et de soins infirmiers, dans le domaine de la puériculture.

Pour travailler de façon harmonieuse et prodiguer des soins de manière autonome ou en collaboration, une définition partagée de concepts plus spécifiques est nécessaire, comme :

- l'enfant ;
- la bientraitance ;
- la protection de l'enfance ;
- la promotion de la santé ;
- exercer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle, dans le respect de la déontologie et de l'éthique.

L'équipe pédagogique invite les étudiantes de l'IEF à « re-visiter » les théories qu'elles ont étudiées au cours de leurs études d'infirmière afin de les adapter à la fonction et au rôle de la puéricultrice. Par exemple: Virginia HENDERSON, Dorothea E. OREM, Marjorie GORDON, Hildegarde PEPLAU, Jean WATSON...

En lien avec le programme des études de puéricultrice fondé sur l'intérêt supérieur de l'enfant, l'équipe reconnaît, dans l'introduction de l'ouvrage qui présente les travaux menés par Mia KELLMER PRINGLE (KELLMER PRINGLE, 1980), des valeurs qui la fédèrent :

« Les besoins physiques, émotionnels, sociaux et intellectuels de l'enfant doivent être tous satisfaits si l'on veut qu'il profite de la vie, qu'il se développe complètement si les besoins physiques sont satisfaits, sinon parfaitement du moins dans une large mesure. C'est pourquoi, [...] l'accent principal sera mis sur les besoins psycho-sociaux ». « Cinq principes fondamentaux [...] à la base du débat [...] peuvent s'énoncer ainsi :

1. L'environnement est d'une importance primordiale ;
2. Les premières années de la vie sont particulièrement vitales pour le développement ultérieur ;
3. [L'existence de] différences individuelles marquées dans l'étendue et le rythme de la croissance de l'enfant ;
4. Des améliorations importantes peuvent être apportées à son épanouissement émotionnel, social, intellectuel et éducationnel ;
5. Enfin, la méthode (inspirée par le modèle bio médical) employée avec tant de succès dans le domaine de la santé peut aussi bien être adaptée à ces aspects du développement ».

En outre, l'IEF se réfère à la réflexion et aux travaux de recherche d'Emmi PIKLER, pédiatre hongroise. Les enseignements sont centrés sur la motricité libre et la qualité des soins prodigués aux enfants basée sur « une attention personnalisée et des interventions chaleureuses, au sein d'un environnement stimulant, stable et prévisible ». (Association Pikler Lóczy)

3.2 La conception de la pédagogie

L'équipe pédagogique considère que l'étudiante est actrice co-responsable de sa formation, capable d'autonomie.

Être autonome, c'est être capable :

- de prendre des initiatives, faire des choix dans un cadre de références donné
- d'assumer sa part de responsabilité dans sa formation puis dans sa vie professionnelle
- de se donner ses propres règles et repères en tenant compte de ses limites individuelles
- de partager ses expériences, connaissances avec ses pairs

Dotée d'initiative, l'étudiante est capable de s'adapter et de composer avec la réalité et les contraintes de la formation.

Pour ce faire, l'équipe pédagogique se propose de guider l'étudiante, de l'accompagner dans son processus d'apprentissage et de construire avec elle un environnement propice à sa formation, à partir de son parcours professionnel et personnel.

3.3 La place de l'étudiante

L'étudiante est un adulte apprenant. Il s'agit « d'adopter une posture réflexive en s'interrogeant sur ses propres comportements, en analysant les situations vécues et en s'appropriant ses expériences, pour être capable de prendre appui sur ses nouvelles connaissances. » (VICHERAT, 2016, p. 55). C'est une démarche personnelle et une prise de conscience qui entrent dans le processus d'apprentissage.

Les pédagogues contemporains, tels Philippe Perrenoud, Philippe Mérieux et Walter Hesbeen parlent du « métier » d'étudiante. L'équipe pédagogique retient notamment que celui-ci doit mémoriser, répéter, intégrer ce qui lui est transmis, mais aussi faire preuve de capacités de transformation et d'élévation de sa propre réflexion, dans une perspective finale d'accompagner au plus près de leurs besoins, l'enfant et sa famille.

4. L'ingénierie pédagogique

4.1 Le courant pédagogique

L'équipe s'inspire du courant socio-constructiviste (L. VYGOTSKI, Psychologue - 1896-1934) En cela, la cadre formatrice se situe en tant qu'accompagnatrice de la progression de l'étudiante dans l'apprentissage du métier de puéricultrice pour l'aider à construire ses savoirs et son identité professionnelle. Facilitatrice de l'apprentissage, de la construction des nouveaux savoirs, la cadre formatrice guide «en posant des questions et en recevant des réponses, elle favorise l'apprentissage des connaissances par l'étudiante et contribue à ce qu'elle élabore ainsi-même une certaine somme d'expériences.» (MEUNIER-LUCOT, 2010).

4.2 Le groupe de référence

Une cadre formatrice accompagne le parcours de formation d'un groupe d'étudiantes tout au long de l'année. Ces groupes sont mis en place dès la rentrée pour soutenir le développement des compétences, le projet de l'étudiante, en adéquation avec le projet pédagogique. Elle assure un suivi pédagogique collectif et individuel sur rendez-vous. Elle reste l'interlocuteur privilégié des étudiantes du groupe.

4.3 L'enseignement clinique en stage

Dans la formation par alternance, l'appropriation des connaissances et le développement des compétences de l'étudiante se concrétise sur le terrain. La cadre formatrice référente du secteur de stage, établit un partenariat avec les professionnels des lieux de stage. Elle anime également les travaux dirigés en lien avec le stage. La cadre formatrice assure l'enseignement clinique en stage avec les professionnels de terrain.

4.4 Répartition par secteur

RESPONSABILITES Secteurs de stage filière puéricultrices		
Maternité	SHC	AMF AMM
PMI	SHC	HCM
EAJE	CB	
Pédiatrie et Néonat	AMM	AMF

4.5 La simulation

Au sein de l'IEF une des priorités est de développer la démarche réflexive pour répondre au mieux aux besoins de l'enfant et de sa famille.

L'équipe pédagogique propose des pédagogies innovantes, comme la simulation, aux apprenants favorisant ainsi l'apprentissage expérientiel.

A travers la mise en place de la simulation au sein des formations, les objectifs généraux seront :

- De prévenir les risques liés aux soins
- D'acquérir et développer des compétences techniques et relationnelles en simulation
- De développer le travail en collaboration

Les objectifs opérationnels seront :

- De mettre aux étudiantes de se confronter à des situations de soins simples et complexes ;
- Déramatiser de situations complexes ;
- Mettre en œuvre des pratiques de soin en répondant à la directive de l'HAS « pas la première fois sur les patients » ;
- Développer le raisonnement clinique de chaque future professionnelle et le raisonnement clinique partagé ;
- Favoriser le travail en collaboration ;
- Favoriser la coopération professionnelle entre les apprenants.

5. Démarche qualité

L'IEF est engagé dans une amélioration continue de la démarche qualité. Il a obtenu la certification Qualiopi.

Dans ce cadre, les étudiantes sont amenées à évaluer les apports théoriques et pratiques reçus au cours de leur formation. Un bilan est réalisé de façon bimensuelle afin de permettre à l'équipe de mesurer l'intérêt et la qualité des différentes interventions et de pouvoir réajuster si nécessaire.

Un bilan de formation général est également effectué en fin de parcours. Couplé au bilan réalisé avec les intervenants extérieurs, il permet de mettre en place des plans d'actions en vue de l'amélioration de l'offre de formation.

6. Référent Handicap

L'IEF veille en collaboration avec l'étudiante en situation de handicap, à évaluer ses besoins individuels en termes de compensation, et à rechercher, en lien avec son réseau, une solution personnalisée et adaptée. L'étudiante est accompagnée par l'Institut tout au long de son parcours. Il s'assure que les moyens nécessaires soient mis en œuvre à chaque étape. Il met ainsi en place des solutions spécifiques, pour l'accès et la réalisation de la formation par les bénéficiaires.

L'IEF entreprend des démarches pour adapter les contenus, supports et outils aux besoins particuliers des personnes en situation de handicap. Le rythme de la formation et sa durée globale peuvent être adaptés, en respectant le cadre du programme de formation.

La cadre formatrice référente handicap est chargée d'orienter, d'informer et d'accompagner les personnes en situation de handicap. Ses coordonnées sont accessibles dès l'inscription au concours d'entrée. Afin que les besoins de la personne en situation de handicap soient pris en compte, l'étudiante est invitée à signaler, au début ou au cours de la formation, sa situation auprès du référent handicap. Celui-ci garantit la confidentialité des éléments qui lui sont transmis. (**cf procédure en annexe**)

7. Organisation de la formation

L'organisation des études respecte strictement le programme du 13 août 1947 modifié par l'arrêté du 13 juillet 1983 et le décret du 12 décembre 1990.

L'agencement des études permet à l'étudiante de valider des capacités professionnelles afin d'obtenir le Diplôme d'État.

La formation s'effectue sur 12 mois soit environ 1 500 heures réparties comme suit :

- 650 heures d'enseignement théorique et pratique à l'IEF ;
- 710 heures de stage environ dans les services d'exercice professionnel de la puéricultrice ;
- 140 heures de travaux dirigés et d'évaluation.

La date d'entrée en formation est fixée au 8 septembre 2025

Une première semaine est consacrée à la remobilisation des connaissances de base infirmières, aux lectures professionnelles et à la rupture entre le statut d'infirmière et celui d'étudiante puéricultrice.

L'équipe pédagogique a fait le choix d'agencer la formation en s'appuyant sur les référentiels d'activités, de compétences et de formation dans le cadre des travaux menés par le CEEPAME.

Le référentiel d'activités décrit **8 grands groupes d'activités**.

Le référentiel de compétences décline **11 compétences développées** par l'étudiante au cours de sa formation.

Le référentiel de formation s'inscrit dans la perspective de l'universitarisation de la formation.

L'organisation de l'alternance s'articule autour **d'un stage collectif et de trois stages individuels**.

Le schéma d'alternance de l'ensemble des IFIP d'Ile de France, répond aux besoins sanitaires dans le cadre de la période épidémique hivernale. Il a été validé par l'ARS.

Institut d'enseignement et de formation <small>VERS LES MÉTIERS DE LA SANTÉ ET DE L'ACCOMPAGNEMENT</small> <small>GROUPE vyv</small>		CALENDRIER 2025-2026																																																																																																																																																																																																																															
SEPTEMBRE 2025						OCTOBRE 2025						NOVEMBRE 2025																																																																																																																																																																																																																					
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>Lu</td><td>1</td><td>8</td><td>15</td><td>22</td><td>29</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Ma</td><td>2</td><td>9</td><td>16</td><td>23</td><td>30</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Me</td><td>3</td><td>10</td><td>17</td><td>24</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Je</td><td>4</td><td>11</td><td>18</td><td>25</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Ve</td><td>5</td><td>12</td><td>19</td><td>26</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>						Lu	1	8	15	22	29									Ma	2	9	16	23	30									Me	3	10	17	24										Je	4	11	18	25										Ve	5	12	19	26										<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>Lu</td><td></td><td>6</td><td>13</td><td>20</td><td>27</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Ma</td><td></td><td>7</td><td>14</td><td>21</td><td>28</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Me</td><td>1</td><td>8</td><td>15</td><td>22</td><td>29</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Je</td><td>2</td><td>9</td><td>16</td><td>23</td><td>30</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Ve</td><td>3</td><td>10</td><td>17</td><td>24</td><td>31</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>						Lu		6	13	20	27									Ma		7	14	21	28									Me	1	8	15	22	29									Je	2	9	16	23	30									Ve	3	10	17	24	31									<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>Lu</td><td>3</td><td>10</td><td>17</td><td>24</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Ma</td><td>4</td><td>11</td><td>18</td><td>25</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Me</td><td>5</td><td>12</td><td>19</td><td>26</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Je</td><td>6</td><td>13</td><td>20</td><td>27</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Ve</td><td>7</td><td>14</td><td>21</td><td>28</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>				Lu	3	10	17	24										Ma	4	11	18	25										Me	5	12	19	26										Je	6	13	20	27										Ve	7	14	21	28									
Lu	1	8	15	22	29																																																																																																																																																																																																																												
Ma	2	9	16	23	30																																																																																																																																																																																																																												
Me	3	10	17	24																																																																																																																																																																																																																													
Je	4	11	18	25																																																																																																																																																																																																																													
Ve	5	12	19	26																																																																																																																																																																																																																													
Lu		6	13	20	27																																																																																																																																																																																																																												
Ma		7	14	21	28																																																																																																																																																																																																																												
Me	1	8	15	22	29																																																																																																																																																																																																																												
Je	2	9	16	23	30																																																																																																																																																																																																																												
Ve	3	10	17	24	31																																																																																																																																																																																																																												
Lu	3	10	17	24																																																																																																																																																																																																																													
Ma	4	11	18	25																																																																																																																																																																																																																													
Me	5	12	19	26																																																																																																																																																																																																																													
Je	6	13	20	27																																																																																																																																																																																																																													
Ve	7	14	21	28																																																																																																																																																																																																																													
DECEMBRE 2025						JANVIER 2026						FEVRIER 2026																																																																																																																																																																																																																					
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>Lu</td><td>1</td><td>8</td><td>15</td><td>22</td><td>29</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Ma</td><td>2</td><td>9</td><td>16</td><td>23</td><td>30</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Me</td><td>3</td><td>10</td><td>17</td><td>24</td><td>31</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Je</td><td>4</td><td>11</td><td>18</td><td>25</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Ve</td><td>5</td><td>12</td><td>19</td><td>26</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>						Lu	1	8	15	22	29									Ma	2	9	16	23	30									Me	3	10	17	24	31									Je	4	11	18	25										Ve	5	12	19	26										<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>Lu</td><td></td><td>5</td><td>12</td><td>19</td><td>26</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Ma</td><td></td><td>6</td><td>13</td><td>20</td><td>27</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Me</td><td></td><td>7</td><td>14</td><td>21</td><td>28</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Je</td><td>1</td><td>8</td><td>15</td><td>22</td><td>29</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Ve</td><td>2</td><td>9</td><td>16</td><td>23</td><td>30</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>						Lu		5	12	19	26									Ma		6	13	20	27									Me		7	14	21	28									Je	1	8	15	22	29									Ve	2	9	16	23	30									<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>Lu</td><td>2</td><td>9</td><td>16</td><td>23</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Ma</td><td>3</td><td>10</td><td>17</td><td>24</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Me</td><td>4</td><td>11</td><td>18</td><td>25</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Je</td><td>5</td><td>12</td><td>19</td><td>26</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Ve</td><td>6</td><td>13</td><td>20</td><td>27</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>				Lu	2	9	16	23										Ma	3	10	17	24										Me	4	11	18	25										Je	5	12	19	26										Ve	6	13	20	27									
Lu	1	8	15	22	29																																																																																																																																																																																																																												
Ma	2	9	16	23	30																																																																																																																																																																																																																												
Me	3	10	17	24	31																																																																																																																																																																																																																												
Je	4	11	18	25																																																																																																																																																																																																																													
Ve	5	12	19	26																																																																																																																																																																																																																													
Lu		5	12	19	26																																																																																																																																																																																																																												
Ma		6	13	20	27																																																																																																																																																																																																																												
Me		7	14	21	28																																																																																																																																																																																																																												
Je	1	8	15	22	29																																																																																																																																																																																																																												
Ve	2	9	16	23	30																																																																																																																																																																																																																												
Lu	2	9	16	23																																																																																																																																																																																																																													
Ma	3	10	17	24																																																																																																																																																																																																																													
Me	4	11	18	25																																																																																																																																																																																																																													
Je	5	12	19	26																																																																																																																																																																																																																													
Ve	6	13	20	27																																																																																																																																																																																																																													
MARS 2026						AVRIL 2026						MAI 2026																																																																																																																																																																																																																					
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>Lu</td><td>2</td><td>9</td><td>16</td><td>23</td><td>30</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Ma</td><td>3</td><td>10</td><td>17</td><td>24</td><td>31</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Me</td><td>4</td><td>11</td><td>18</td><td>25</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Je</td><td>5</td><td>12</td><td>19</td><td>26</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Ve</td><td>6</td><td>13</td><td>20</td><td>27</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>						Lu	2	9	16	23	30									Ma	3	10	17	24	31									Me	4	11	18	25										Je	5	12	19	26										Ve	6	13	20	27										<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>Lu</td><td></td><td>6</td><td>13</td><td>20</td><td>27</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Ma</td><td></td><td>7</td><td>14</td><td>21</td><td>28</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Me</td><td>1</td><td>8</td><td>15</td><td>22</td><td>29</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Je</td><td>2</td><td>9</td><td>16</td><td>23</td><td>30</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Ve</td><td>3</td><td>10</td><td>17</td><td>24</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>						Lu		6	13	20	27									Ma		7	14	21	28									Me	1	8	15	22	29									Je	2	9	16	23	30									Ve	3	10	17	24										<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>Lu</td><td></td><td>4</td><td>11</td><td>18</td><td>25</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Ma</td><td></td><td>5</td><td>12</td><td>19</td><td>26</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Me</td><td></td><td>6</td><td>13</td><td>20</td><td>27</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Je</td><td></td><td>7</td><td>14</td><td>21</td><td>28</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Ve</td><td>1</td><td>8</td><td>15</td><td>22</td><td>29</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>				Lu		4	11	18	25									Ma		5	12	19	26									Me		6	13	20	27									Je		7	14	21	28									Ve	1	8	15	22	29								
Lu	2	9	16	23	30																																																																																																																																																																																																																												
Ma	3	10	17	24	31																																																																																																																																																																																																																												
Me	4	11	18	25																																																																																																																																																																																																																													
Je	5	12	19	26																																																																																																																																																																																																																													
Ve	6	13	20	27																																																																																																																																																																																																																													
Lu		6	13	20	27																																																																																																																																																																																																																												
Ma		7	14	21	28																																																																																																																																																																																																																												
Me	1	8	15	22	29																																																																																																																																																																																																																												
Je	2	9	16	23	30																																																																																																																																																																																																																												
Ve	3	10	17	24																																																																																																																																																																																																																													
Lu		4	11	18	25																																																																																																																																																																																																																												
Ma		5	12	19	26																																																																																																																																																																																																																												
Me		6	13	20	27																																																																																																																																																																																																																												
Je		7	14	21	28																																																																																																																																																																																																																												
Ve	1	8	15	22	29																																																																																																																																																																																																																												
JUIN 2026						JUILLET 2026						AOUT 2026																																																																																																																																																																																																																					
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>Lu</td><td>1</td><td>8</td><td>15</td><td>22</td><td>29</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Ma</td><td>2</td><td>9</td><td>16</td><td>23</td><td>30</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Me</td><td>3</td><td>10</td><td>17</td><td>24</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Je</td><td>4</td><td>11</td><td>18</td><td>25</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Ve</td><td>5</td><td>12</td><td>19</td><td>26</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>						Lu	1	8	15	22	29									Ma	2	9	16	23	30									Me	3	10	17	24										Je	4	11	18	25										Ve	5	12	19	26										<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>Lu</td><td></td><td>6</td><td>13</td><td>20</td><td>27</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Ma</td><td></td><td>7</td><td>14</td><td>21</td><td>28</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Me</td><td>1</td><td>8</td><td>15</td><td>22</td><td>29</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Je</td><td>2</td><td>9</td><td>16</td><td>23</td><td>30</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Ve</td><td>3</td><td>10</td><td>17</td><td>24</td><td>31</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>						Lu		6	13	20	27									Ma		7	14	21	28									Me	1	8	15	22	29									Je	2	9	16	23	30									Ve	3	10	17	24	31									<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>Lu</td><td>3</td><td>10</td><td>17</td><td>24</td><td>31</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Ma</td><td>4</td><td>11</td><td>18</td><td>25</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Me</td><td>5</td><td>12</td><td>19</td><td>26</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Je</td><td>6</td><td>13</td><td>20</td><td>27</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Ve</td><td>7</td><td>14</td><td>21</td><td>28</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>				Lu	3	10	17	24	31									Ma	4	11	18	25										Me	5	12	19	26										Je	6	13	20	27										Ve	7	14	21	28									
Lu	1	8	15	22	29																																																																																																																																																																																																																												
Ma	2	9	16	23	30																																																																																																																																																																																																																												
Me	3	10	17	24																																																																																																																																																																																																																													
Je	4	11	18	25																																																																																																																																																																																																																													
Ve	5	12	19	26																																																																																																																																																																																																																													
Lu		6	13	20	27																																																																																																																																																																																																																												
Ma		7	14	21	28																																																																																																																																																																																																																												
Me	1	8	15	22	29																																																																																																																																																																																																																												
Je	2	9	16	23	30																																																																																																																																																																																																																												
Ve	3	10	17	24	31																																																																																																																																																																																																																												
Lu	3	10	17	24	31																																																																																																																																																																																																																												
Ma	4	11	18	25																																																																																																																																																																																																																													
Me	5	12	19	26																																																																																																																																																																																																																													
Je	6	13	20	27																																																																																																																																																																																																																													
Ve	7	14	21	28																																																																																																																																																																																																																													
SEPTEMBRE 2026																																																																																																																																																																																																																																	
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>Lu</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>Cours :</td><td></td></tr> <tr><td>Ma</td><td>1</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>Stage :</td><td></td></tr> <tr><td>Me</td><td>2</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>Férié :</td><td></td></tr> <tr><td>Je</td><td>3</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>Congés :</td><td></td></tr> <tr><td>Ve</td><td>4</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>CC</td><td></td></tr> </table>						Lu												Cours :		Ma	1											Stage :		Me	2											Férié :		Je	3											Congés :		Ve	4											CC								Résultats du DEP																																																																																																																																															
Lu												Cours :																																																																																																																																																																																																																					
Ma	1											Stage :																																																																																																																																																																																																																					
Me	2											Férié :																																																																																																																																																																																																																					
Je	3											Congés :																																																																																																																																																																																																																					
Ve	4											CC																																																																																																																																																																																																																					

7.1 Spécificité du stage P2

Les stages en province sont possibles si **toutes** les conditions suivantes sont respectées :

- Projet initié lors du **premier suivi pédagogique** avec le référent ;
- **CC1 validé (>15/30) ;**
- Enseignement clinique en stage ne nécessitant pas de temps d'accompagnement complémentaire sur le deuxième stage individuel ;
- Stage P1 : retour du terrain favorable et chaque capacité validée (>7/10) ;
- Posture professionnelle identifiée durant le premier semestre de formation (AIMES, stage individuel et cours) ;
- Lettre de motivation argumentée avec un projet construit ;
- Terrain de stage recherché par l'étudiante avec accord de l'école de puériculture de la région ;
- Engagement à revenir pour les temps de TD ;
- Validation du projet par l'équipe pédagogique et la directrice.

Les stages en DROM-COM (départements et régions d'outre-mer et collectivités d'outre-mer) ne sont pas possibles du fait de la **présence obligatoire pendant les TD**.

8. Référentiel d'activités de la puéricultrice

Document de travail : Direction Générale de l'Organisation des Soins - septembre 2017

Les référentiels d'activités et de compétences du métier de puéricultrice ne se substituent pas au cadre réglementaire. En effet, un référentiel n'a pas vocation à déterminer des responsabilités. Il s'agit de décrire les activités du métier, puis les compétences. Celles-ci sont rédigées en termes de capacités devant être maîtrisées par les professionnels et attestées par l'obtention du diplôme d'Etat.

Cette description s'inscrit dans la réglementation figurant au code de la santé publique (CSP).

La puéricultrice est une infirmière ou une sage-femme spécialisée qui a développé des compétences d'expertise clinique et dont les missions sont de promouvoir la santé de l'enfant de la naissance à l'adolescence, de le protéger et de contribuer à son développement optimal en favorisant son éveil, son autonomie et sa socialisation, en tenant compte de son environnement familial et social. Ses missions portent également sur la période ante natale.

Les activités de la puéricultrice, soins de confort, mise en œuvre de thérapeutiques, dépistage, prévention et éducation, sont adaptées à l'âge, au développement moteur, psycho-affectif,cognitif et à l'autonomie de l'enfant. Dans l'intérêt supérieur de l'enfant, la puéricultrice agit en concertation avec celui-ci, ses parents et son entourage et en collaboration avec l'équipe pluriprofessionnelle.

La puéricultrice développe des compétences spécifiques qui lui permettent d'analyser les demandes de la population, d'évaluer les situations à risque et de prendre en compte les situations complexes et singulières des nouveau-nés, des enfants et des adolescents du fait de l'évolution constante de leur développement.

La puéricultrice exerce dans les établissements de santé accueillant des enfants, dans les établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans et dans les services de protection et de promotion de la santé de l'enfant et de la famille. Il/elle exerce également en mode ambulatoire.

Dans l'ensemble des modes d'exercice, les responsabilités diagnostiques et thérapeutiques des puéricultrices s'exercent dans le cadre d'un projet thérapeutique défini par les médecins et spécifiquement les pédiatres avec lesquels elles collaborent. Ce partenariat s'étend à toutes les activités que la puéricultrice exerce au sein d'une équipe pluriprofessionnelle, dans le respect de la déontologie et de l'éthique.

Selon le code de la santé publique,

« Les actes concernant les enfants de la naissance à l'adolescence, et en particulier ceux ci-dessous énumérés, sont dispensés en priorité par une infirmière ou sage-femme titulaire du diplôme d'Etat de puéricultrice et l'infirmier ou l'infirmière en cours de formation préparant à ce diplôme :

1. Suivi de l'enfant dans son développement et son milieu de vie ;
2. Surveillance du régime alimentaire du nourrisson ;
3. Prévention et dépistage précoce des inadaptations et des handicaps ;
4. Soins du nouveau-né en réanimation ;
5. Installation, surveillance et sortie du nouveau-né placé en incubateur ou sous photothérapie ».

Article R4311-13 du CSP

8.1 Définition de la profession

Prendre soin des enfants pour maintenir, restaurer et promouvoir la santé, le développement, l'éveil, l'autonomie et la socialisation. Les activités de l'infirmier/ère puériculteur/trice concourent à l'accompagnement de la fonction parentale et participent, dans le cadre de projets de soins et de projets éducatifs pluriprofessionnels à la protection des enfants, à leur intégration dans la société, à la lutte contre les exclusions et contre les inégalités sociales de santé.

8.2 Activités

1. Recueil d'informations concernant le développement et la santé de l'enfant ;
2. Réalisation de soins et d'activités à visée diagnostique, thérapeutique et préventive auprès de l'enfant et de son entourage ;
3. Conduite d'activités à visée éducative et d'accompagnement à la parentalité ;
4. Conduite d'activités de promotion de la santé dans une approche de santé publique ;
5. Conduite d'activités de protection de l'enfance ;
6. Coordination des soins et conduite de projets, contribuant au développement de l'enfant ;
7. Gestion d'un établissement ou d'un service d'accueil des enfants ;
8. Formation et information des équipes professionnelles et des stagiaires dans le domaine de l'enfance ;
9. Veille professionnelle et mise en place d'études et de recherches dans le domaine de l'enfance.

8.3 Activités détaillées

Recueil d'informations concernant le développement et la santé de l'enfant

Relevé des antécédents de l'enfant et de sa famille :

- Recueil des antécédents médicaux, sociaux ou psycho-sociaux concernant l'enfant et sa famille

Recueil des conditions de vie, des conditions environnementales et des habitudes de vie de l'enfant et de sa famille :

- Rythmes de vie, activités scolaires, activités de loisirs et culturelles, alimentation...
- Indicateurs de santé, de vulnérabilité et facteurs de risque dans le milieu familial et/ou social
- Événements significatifs pour l'enfant et sa famille
- Réactions des parents et des adultes aux manifestations de l'enfant
- Ressources de l'enfant, du groupe familial et du groupe social

Mesure du développement physique et moteur de l'enfant et de l'adolescent :

- Observation des signes du développement somatique
- Observation des acquisitions motrices
- Repérage des signes pubertaires
- Mesure du développement sensoriel, cognitif et psychoaffectif de l'enfant
- Mesure de l'acuité visuelle et de l'acuité auditive
- Observation du développement cognitif, social et psychologique de l'enfant
- Observation du niveau de communication verbale et non verbale
- Observation des processus d'attachement et repérage des éventuels dysfonctionnements
- Repérage des interactions sociales et familiales
- Repérage des signes de souffrance psychique de l'enfant
- Des signes psycho-affectifs de maltraitance
- Des difficultés attentionnelles

Recueil de données et examen clinique :

- Mesure des paramètres cliniques
- Observation et recueil de signes cliniques liés à des pathologies
- Observation et mesure de la douleur
- Réactions de l'enfant et de sa famille devant une altération de sa santé ou un évènement de la vie
- Observation des troubles du comportement et des conduites à risques
- Recueil des signes de danger ou de risques de danger pour l'enfant

Réalisation de soins et d'activités à visée diagnostique, thérapeutique et préventive auprès de l'enfant et de son entourage

Suivi d'enfants et de leur famille :

- Accueil des enfants, de leur famille et des accompagnateurs dans les différents lieux et contextes de prise en charge

- Recueil de l'adhésion aux soins de l'enfant et de sa famille
- Consultation d'infirmière puéricultrice (PMI, santé mentale, santé scolaire, maternité, ...) et auprès d'enfants atteints de pathologies chroniques, ...
- Entretien avec les enfants et leurs proches

Soins de la vie quotidienne en lien avec les besoins fondamentaux :

- Soins d'hygiène chez l'enfant
- Installation et mobilisation de l'enfant
- Soins en lien avec le confort, le bien-être, l'alimentation, l'hydratation et l'élimination
- Soins contribuant à la régulation thermique
- Soins liés à l'endormissement et aux conditions de sommeil
- Activités ludiques et éducatives et ou en lien avec les situations particulières : handicap, traumatisme, immobilisation, carences...
- Mise en œuvre de séances d'éveil du nourrisson et de l'enfant

Soins, conseils et activités à visée préventive :

- Vaccinations
- Bilans de santé en école maternelle
- Conseils portant sur l'hygiène de vie (nutrition, sommeil, mobilisation, installation, prévention au regard des problématiques de pollution de l'air intérieur, de perturbateurs endocriniens, de tabagisme passif, d'allergènes...), et sur la prévention des risques et des addictions
- Soins et activités auprès d'enfants porteurs de handicap ou d'inadaptation sociale
- Surveillance de signes liés aux risques et aux complications, notamment du post-partum

Activités spécialisées à visée de diagnostic et de dépistage :

- Examen clinique de l'enfant, détection de signes et de symptômes liés à des pathologies ou à un état de santé déficient ou à une situation de handicap
- Prélèvements biologiques invasifs et non invasifs : ponction veineuse, capillaire ou intra cathéter, ponction artérielle, prélèvement ombilical, ...
- Tests de dépistage (néonatal, acuité auditive, acuité visuelle, ...)
- Tests cutanés
- Réalisation et surveillance des enregistrements diagnostiques

Réalisation de soins à visée thérapeutique :

- Désobstruction rhinopharyngée
- Installation, surveillance et sortie du nouveau-né placé en incubateur notamment sous photothérapie
- Soins de l'enfant né prématurément et du nouveau-né en réanimation notamment en service de néonatalogie
- Soins et surveillance des enfants placés sous oxygénothérapie
- Soins, surveillance et ablation des cathéters veineux, centraux et ombilicaux
- Soins et surveillance des chambres implantables
- Pose et surveillance de dispositifs transcutanés
- Préparation et administration de traitements
- Soins et surveillance des enfants placés sous ventilation assistée ou de monitorage

- Pose et surveillance de sondes (gastrique, vésicale, ...) chez les nouveau-nés et les enfants
- Administration et surveillance de l'alimentation entérale
- Soins et surveillance des drainages, cystocathéter, dérivation du liquide céphalo-rachidien
- Surveillance des stomies, trachéotomies
- Surveillance des tractions
- Relation thérapeutique
- Prescription de dispositifs médicaux

Réalisation de soins spécialisés d'urgence et surveillance des enfants et des adolescents :

- Soins et surveillance en relation avec l'urgence, les traitements antalgiques, ou des protocoles spécifiques adaptés aux enfants
- Soins et surveillance des enfants lors des transports sanitaires entre établissements de soins
- Soins et surveillance des nouveau-nés lors de transports non médicalisés entre la maternité et le centre de néonatalogie, ou entre le service de néonatalogie et une consultation spécialisée

Education thérapeutique de l'enfant et de son entourage :

- Recueil de l'adhésion des parents et de l'enfant pour la mise en route de l'éducation
- Activités d'information, d'explication, de démonstration, accompagnement de gestes thérapeutiques (auto-sondages, alimentation pour gastrostomie, ...), séquences éducatives auprès d'enfants atteints d'une maladie chronique (diabète, asthme, épilepsie...)
- Vérification de la compréhension des informations reçues
- Vérification des acquisitions et des effets produits par l'éducation

Conduite d'activités à visée éducative et d'accompagnement à la parentalité

Accompagnement des parents dans l'exercice de leurs fonctions parentales en périopérinatale, au cours de l'enfance et de l'adolescence :

- Préparation et suivi de la rencontre parent(s) - enfant et présentation du cadre des interventions
- Préparation et suivi de l'adoption
- Vérification des conditions de l'exercice parental
- Entretien d'aide à la verbalisation
- Suivi à domicile et dans des lieux professionnels
- Suivi périnatal
- Information des parents et de l'enfant sur le développement somatique et psycho-affectif de la naissance à l'adolescence notamment sur :
 - L'alimentation l'allaitement,
 - Les soins en relation avec le portage, peau à peau, couchage, massage de bien-être, ...
 - Les compétences de l'enfant, les rythmes veille-sommeil, le développement staturo-pondéral, moteur et psycho-affectif, les relations avec l'environnement familial et social, ...
 - Les conduites à risques (accidents, addictions,...)

- les signes indicateurs de satisfaction des besoins
- les étapes de la vie, les modifications des conditions de vie
- les remaniements somatiques et psychiques de l'adolescence
- les ressources et les relais disponibles, ...

Intervention lors d'une séparation (service d'accueil, hospitalisation, placement, deuil, ...):

- Préparation et suivi des conditions de la séparation
- Aide à la verbalisation par les parents et par l'enfant éventuellement, de la situation de séparation
- Information sur les enjeux de la séparation
- Diffusion d'informations et de supports permettant de favoriser le lien en cas de séparation (photos, visites, transmissions, réseaux, possibilités d'accueil hôtelier pour les parents)
- Réalisation d'un bilan d'adaptation dans la structure d'accueil et de soins

Intervention en cas d'altération de santé :

- Information sur le projet de soins de l'enfant malade et recueil du choix des parents
- Education thérapeutique auprès d'enfants atteints de maladie chronique et auprès de leurs parents
- Formalisation d'un projet de suivi en vue de la préparation des parents et de l'enfant à la sortie après une hospitalisation
- Information des parents sur les risques d'accident ou de récidive du problème de santé, sur l'observance thérapeutique et les ressources (professionnels de la santé, réseaux, recours)

Activités collectives de soutien à la parentalité :

- Accueil des parents dans le cadre de rencontres collectives
- Animation de débats parents-professionnels, de rencontres d'experts, notamment sur la construction du processus de parentalité et du processus d'attachement, sur les séparations...
- Animation de séances d'activités partagées
- Animation de rencontres autour de l'éveil culturel et artistique

Conduite d'activités de promotion de la santé dans une approche de santé publique

Relevé des données dans le cadre d'une activité de promotion de la santé :

- Recueil de données concernant des populations ou des situations cibles (géographie, urbanisme, démographie, épidémiologie, socio-économie, origine, culture...),
- Recueil des besoins de santé d'une population
- Recueil d'information sur les ressources dans le champ de prévention et de promotion de la santé des enfants : éléments de la politique de santé, priorités locales en faveur de l'enfant et de l'adolescent,
- Recensement des ressources disponibles (services, équipements, associations...) en matière d'aide aux parents et aux enfants
- Lecture des demandes institutionnelles
- Exploitation des résultats d'enquête
- Exploitation des bilans diagnostiques du développement du ou des enfants et des

risques encourus

- Echanges d'informations avec les professionnels intervenant au sein des familles

Réalisation d'actions auprès des populations :

- Information des populations sur la prévention et promotion de la santé des enfants
- Formalisation de projet de promotion de santé en partenariat avec les enfants et les familles dans une démarche participative
- Animation de réunions de coordination sur le projet avec la population concernée
- Réalisation d'outils de communication sur la prévention et la promotion de la santé des enfants

Réalisation d'actions de prévention des situations à risque :

- Conseils et informations aux assistants familiaux et aux assistantes maternelles dans le cadre de leur travail
- Réalisation d'activités de conseil auprès des professionnels de santé, sociaux ou éducatifs visant à la prévention précoce des situations et des comportements à risques dans l'enfance et l'adolescence
- Réalisation d'activités visant à l'intégration sociale et scolaire et à la lutte contre les exclusions

Conduite d'activités de protection de l'enfance

Repérage des situations à risque et mise en place d'actions d'accompagnement contribuant à la protection de l'enfant :

- Repérage des situations à risque de compromettre le développement physique, psycho-affectif, intellectuel et social de l'enfant
- Recueil de la parole de l'enfant
- Identification des besoins spécifiques et particuliers en protection de l'enfance pour garantir à l'enfant la réponse à ses besoins
- Prévention précoce des situations susceptibles de compromettre la qualité de « l'accordage » parent-enfant et le développement de l'enfant
- Repérage et accompagnement des situations de vulnérabilité en santé, péri et postnatal précoce
- Accompagnement et soutien à la parentalité dans des contextes de vulnérabilité, de précarité
- Accompagnement des mineurs protégés en équipe pluriprofessionnelle en particulier dans les situations de troubles en santé mentale, addictions et toxicomanies, violences intra familiales, déficience intellectuelle
- Contribution au projet individuel et à l'élaboration du parcours de soins en équipe pluriprofessionnelle et en réseau
- Suivi et évaluation des actions de prévention et de protection

Rédaction d'écrits professionnels :

- Evaluation, des situations d'informations préoccupantes, rédaction et transmission des rapports ad hoc
- Participation au protocole de mesures de protection de l'enfance, signalement d'enfant en danger et/ou au risque de l'être
- Réalisation d'actions de prévention des situations à risque

- Suivi et accompagnement du projet d'accueil auprès des assistants familiaux
- Informations et conseils auprès des professionnels de santé, sociaux ou éducatifs visant à la prévention précoce des situations et des comportements à risques dans l'enfance et l'adolescence

Coordination des soins et conduite de projets contribuant au développement de l'enfant

Planification des soins et des activités :

- Planification d'activités, de soins de la vie quotidienne et d'activités d'éveil, pour les enfants dans leurs lieux de vie
- Organisation du parcours de santé de l'enfant en lien avec l'ensemble des acteurs ville – hôpital
- Réalisation d'outils de coordination ou de planification des soins et des activités spécifiques aux enfants
- Mesure de la charge de travail dans les structures prenant en charge des enfants
- Répartition des activités entre les membres du personnel et avec les partenaires extérieurs
- Réalisation des plannings de visite à domicile et de consultations en accord avec les principes d'accueil et de déontologie

Formalisation des données visant à la prise en soin de l'enfant :

- Enregistrement des données et actualisation du dossier de soins ou de documents accompagnant l'enfant et sa famille (projet de soins, dossier, rapports de synthèse, carnet de santé...)
- Saisie de données cliniques et administratives
- Rédaction et transmission de documents de suivi pour la continuité de la prise en charge médico socio-éducative (résumés d'hospitalisation, de sortie, rapports de synthèse...)
- Rédaction et actualisation de protocoles, de modes opératoires et de plans de soins guides adaptés aux enfants et aux populations cibles
- Rédaction de comptes rendus de réunions, synthèses de travaux ou de décisions prises à propos des soins donnés aux enfants

Rédaction de projets liés aux activités conduites :

- Rédaction de projets de soins pour un enfant ou un groupe d'enfants
- Rédaction et diffusion de projets d'établissement dans les services d'accueil des enfants de moins de 6 ans et des règlements de fonctionnement

Suivi et traçabilité des opérations de qualité et de sécurité :

- Enregistrement de données spécifiques à la sécurité et la gestion des risques
- Contrôle et enregistrement des données portant sur la qualité et la sécurité des pratiques
- Suivi et traçabilité des opérations visant au respect de la coordination et de la planification des activités et des soins d'un enfant ou d'un groupe d'enfants
- Rédaction de rapports d'activités

Transmission d'informations ou de données en lien avec les enfants :

- Transmission d'informations auprès des professionnels intervenant dans la prise en soin de l'enfant ou de l'adolescent et de l'entourage
- Alerte dans les situations d'urgence, de risque
- Information des parents sur les lieux d'accueil, les activités du quartier, les professionnels ou associations ressources en lien avec l'enfance et l'adolescence
- Intervention dans les réunions de synthèse avec les équipes participant à la prise en charge de familles
- Développement de réseaux professionnels
- Conduite de réunions en vue d'organiser et de coordonner les activités
- Interventions dans les réunions de préadmission, dans les commissions en Mairie, les conseils de crèche, etc...
- Planification de réunions de parents, de conseils de crèche, etc...
- Organisation de réunions en équipe pluriprofessionnelle

Gestion d'un établissement ou service d'accueil des enfants

Selon le mode d'exercice et l'organisation du service :

Gestion administrative :

- Gestion des entrées et sorties des enfants : planification des nouvelles admissions
- Mise à jour du planning des présences
- Gestion des consultations de protection infantile
- Tenue des registres
- Rédaction et suivi des bons de commande

Gestion comptable et financière dans les établissements et services d'accueil des enfants :

- Remplissage, lecture et analyse de tableaux de bord
- Rédaction du budget prévisionnel et primitif en collaboration avec les gestionnaires
- Réception des participations financières des familles des enfants accueillis
- Restitution des opérations comptables
- Rédaction de documents en vue de la facturation et de l'attribution de prestations

Gestion des locaux et du matériel :

- Vérification de la conformité des locaux et de leur sécurité
- Rédaction de protocoles : évacuation des locaux en cas d'urgence, application de la réglementation concernant l'hygiène des locaux
- Intervention dans les réunions de la commission de sécurité
- Vérification de la conformité et de la fonctionnalité des matériels utilisés dans la structure
- Suivi des entrées et sorties des stocks de matériels et de produits pharmaceutiques

Organisation, coordination et animation d'équipe :

- Organisation et coordination des activités de l'équipe
- Gestion au quotidien des ressources humaines : gestion des présences et des absences, réponse aux aléas, adaptation des effectifs à l'activité, ...
- Mise en place et suivi des moyens permettant d'assurer la traçabilité et la qualité des informations et des transmissions
- Contrôle de la mise en œuvre et de l'actualisation des protocoles notamment les

projets d'accueil individualisé (PAI), les protocoles d'urgence, de crise sanitaire, de sécurité et de sûreté

- Communication et échanges avec les membres de l'équipe sur le projet de la structure, les consignes, les procédures, les bonnes pratiques, ...
- Organisation et conduite de réunions avec les équipes
- Conduite d'entretiens individuels professionnels
- Conduite d'entretiens de recrutement
- Organisation de l'intégration et du suivi des nouveaux membres de l'équipe, des stagiaires et étudiants
- Préparation et suivi du plan de formation continue pour l'équipe
- Soutien des membres de l'équipe dans les situations difficiles

Gestion d'un établissement ou service d'accueil des enfants :

- Rédaction du projet d'établissement (social, éducatif, pédagogique) et suivi de sa mise en œuvre
- Mise en place et suivi de la démarche qualité
- Contrôle de la mise en œuvre des activités au regard des règles liées à la qualité et à la sécurité
- Organisation de l'espace professionnel, locaux, installations et matériels
- Organisation de la maintenance, de la traçabilité et de la gestion des stocks, des matériels et des consommables
- Gestion des archives
- Suivi et vérification de la conformité des locaux, des installations, et des matériels utilisés au regard des normes, de la réglementation et des objectifs d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité
- Organisation et contrôle de la gestion des déchets dans le respect des règles et des procédures
- Supervision et accompagnement des structures d'accueil (notamment micro-crèches)

Agrément, suivi et accompagnement des modes d'accueil :

- Information et accompagnement des candidats assistants maternels ou assistants familiaux et des porteurs de projet
- Instruction des demandes d'autorisation ou d'avis en vue de l'ouverture d'un établissement d'accueil du jeune enfant et évaluation de la demande d'agrément assistant maternel et familial
- Conseil technique en amont d'un projet de création d'un établissement (sécurité, hygiène, qualification des personnels, projet d'établissement, ...)
- Rédaction de rapports écrits
- Visites à domicile ou en établissement d'accueil
- Suivi et contrôle des établissements d'accueil du jeune enfant et des assistants maternels et familiaux : conseil auprès des structures agréées et des assistants maternels et familiaux, repérage et prévention des difficultés susceptibles de compromettre la qualité d'accueil.

Formation, information des équipes professionnelles et des stagiaires dans le domaine de l'enfance

Accueil et accompagnement des stagiaires et des nouveaux membres de l'équipe :

- Entretien d'accueil et tutorat
- Information sur les missions et activités spécifiques du service ou de l'établissement accueillant les enfants et leur famille
- Evaluation du niveau de connaissance, des acquis professionnels et du projet professionnel
- Transmission des savoir-faire et de connaissances sur les modalités du soin, le cadredéontologique et éthique et l'organisation du travail
- Observation et recueil des capacités de l'apprenant et de celles à développer dans le service ou l'établissement
- Organisation de l'accompagnement des personnes en formation

Formalisation de documents en vue de l'accueil des équipes professionnelles et des stagiaires :

- Réalisation de documents de présentation de l'unité ou du secteur
- Rédaction d'un protocole d'encadrement : valeurs reconnues dans la structure, objectifs atteignables, situations clefs rencontrées...
- Identification des activités de soins et des compétences attendues
- Création et mise à disposition d'un fond documentaire

Conseils et information aux membres de l'équipe :

- Information aux membres de l'équipe sur leur fonction d'encadrement dans le domaine spécifique de la prise en charge des enfants et des familles
- Réajustement des activités réalisées par des stagiaires ou de nouveaux personnels
- Répartition et contrôle des activités d'encadrement au sein de l'équipe
- Information et conseil en direction du personnel ou des stagiaires pour la prise en soin de l'enfant (alimentation, soins d'hygiène, recueil des observations...)

Formation et développement des compétences :

- Interventions, participation aux enseignements, réflexion sur les pratiques en institut de formation
- Animation de groupes d'analyse des pratiques professionnelles
- Evaluation
- Supervision de la mise en œuvre d'activités et de soins auprès d'enfants et des familles
- Contrôle de la réalisation des soins faits par le personnel ou les stagiaires
- Rédaction des feuilles d'évaluation et de validation des stagiaires
- Rédaction de documents d'évaluation des stagiaires avec les équipes pédagogiques
- Participation aux jurys de diplômes et concours

Veille professionnelle, études et recherche dans le domaine de l'enfance

Actualisation des connaissances :

- Lecture de revues professionnelles et de travaux de recherche
- Lecture des textes administratifs, protocoles, études publiées

- Recherche sur des bases de données existantes dans les domaines du soin et de la santé
- Recensement des pôles d'intérêts professionnels centrés sur l'enfance et l'adolescence
- Constitution et alimentation d'une base d'information sur les connaissances professionnelles en relation avec l'évolution de la médecine et de la société

Réalisation d'études et de recherches :

- Réalisation d'études et de recherches dans le cadre de la santé, de l'éducation de l'enfant et de l'adolescent, de l'évaluation des pratiques professionnelles et de l'épidémiologie :
- Réflexion personnelle, études de terrain en équipe, réunions professionnelles ou interprofessionnelles, études régionales ou nationales...
- Publication d'articles dans des revues professionnelles et sur des sites internet
- Communication professionnelle lors de colloque ou de congrès

Animation de rencontres et de réunions :

- Organisation et animation de réunions de réflexion et d'échanges en équipe de puéricultrices et/ou d'acteurs pluriprofessionnels
- Animation des échanges ciblés lors des transmissions d'équipe et participation à la réflexion pour l'élaboration de chemins cliniques.

9. Référentiel de compétences

Document de travail : Direction Générale de l'Organisation des Soins - septembre 2017

Les référentiels d'activités et de compétences du métier de puéricultrice ne se substituent pas au cadre réglementaire. En effet, un référentiel n'a pas vocation à déterminer des responsabilités. Il s'agit de décrire les activités du métier, puis les compétences. Celles-ci sont rédigées en termes de capacités devant être maîtrisées par les professionnels et attestées par l'obtention du diplôme d'Etat.

Cette description s'inscrit dans la réglementation figurant au code de la santé publique (CSP).

9.1 Compétences

1. Évaluer l'état de santé et le développement des enfants ;
2. Concevoir, conduire et coordonner un projet de soins et d'éducation adapté à l'enfant ;
3. Mettre en œuvre des soins adaptés aux enfants présentant des altérations de santé ;
4. Accompagner et soutenir les familles dans le processus de parentalité ;
5. Concevoir et mettre en œuvre des activités de promotion de la santé de l'enfant ;
6. Concevoir et mettre en œuvre des activités de protection de l'enfance ;
7. Organiser et coordonner les soins et les activités d'éveil et de développement pour des enfants ;

8. Gérer les ressources d'un service ou d'un établissement d'accueil d'enfants ;
9. Rechercher, analyser et produire des données professionnelles et scientifiques ;
10. Former et informer les professionnels et les personnels en formation ;
11. Mettre en place et conduire des actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles.

9.1.1 Compétence 1

Évaluer l'état de santé et le développement des enfants :

- Établir un diagnostic de situation sur l'état de santé et de développement d'un enfant ou d'un groupe d'enfants
- Repérer les facteurs conditionnant la santé, la maladie, le bien-être ou le mal-être chez les enfants
- Discerner les ressources et capacités cognitives, motrices, affectives de l'enfant
- Identifier les anomalies en vue de dépister des déficiences, des inadaptations ou des handicaps
- Identifier les interactions mère-enfant, l'établissement des liens parentaux et de fratrie, les éléments environnementaux, les ressources familiales et évaluer les risques potentiels
- Identifier les besoins spécifiques de communication et de relation de l'enfant aux différents stades de son développement
- Identifier et analyser les signes et symptômes liés aux pathologies de l'enfance et à leur évolution
- Repérer les signes et symptômes de douleur chez l'enfant et poser un diagnostic infirmier
- Déetecter les situations à risques et les signes de violence ou de maltraitance mettant en cause la sécurité de l'enfant

9.1.2 Compétence 2

Concevoir et conduire un projet de soins et d'éducation adapté à l'enfant :

- Élaborer avec l'équipe pluri professionnelle en partenariat avec l'enfant et sa famille, un projet de soins et/ou un projet éducatif
- Négocier et piloter le projet et sa mise en œuvre avec l'enfant et son entourage
- Concevoir et conduire des projets d'amélioration de l'accueil et de la qualité de vie de l'enfant et de son entourage dans un établissement, un service d'accueil ou à domicile
- Élaborer des propositions d'activités favorisant l'expression de toutes les potentialités de l'enfant et de son entourage en fonction du but recherché : développement, insertion sociale dans un groupe, maintien ou amélioration de l'état somatique et psychique
- Concevoir et mettre en œuvre, avec des partenaires, des stratégies d'accompagnement de l'enfant et de sa famille lors de situations difficiles ou du repérage d'anomalies de développement
- Expliquer et transmettre de façon adaptée des informations sur la mise en œuvre du projet et les résultats aux parents et aux personnes en liaison avec l'enfant
- Développer la participation des parents dans le projet des structures d'accueil des enfants
- Évaluer la mise en œuvre du projet à partir des résultats obtenus et de la réaction des enfants et des parents, et proposer des réajustements si nécessaires

9.1.3 Compétence 3

Mettre en œuvre des soins adaptés aux enfants présentant des altérations de santé :

- Concevoir des dispositifs et adapter les soins et les activités à l'âge de l'enfant, son stade de développement, ses ressources, ses capacités, déficiences, handicaps ou pathologies
- Analyser les éléments de la prescription, vérifier leur faisabilité en adéquation avec les spécificités des enfants et les intégrer dans le projet de soins
- Créer un environnement favorable aux soins et au développement de l'enfant
- Mettre en œuvre des soins techniques, relationnels, complexes, adaptés aux caractéristiques des enfants, notamment dans des situations critiques
- Évaluer la mise en place des protocoles thérapeutiques afin de les adapter aux situations (urgence, santé mentale et pédopsychiatrie, pathologies chroniques, soins palliatifs, fin de vie, ...) et aux réactions des enfants et de leurs familles
- Analyser les bénéfices et les risques de l'utilisation d'appareils et de dispositifs médicaux en tenant compte des rythmes de vie de l'enfant et de son confort
- Initier des soins d'urgence et mettre en œuvre les protocoles médicaux adaptés aux situations prévalentes chez les enfants
- Élaborer des stratégies préventives, curatives et palliatives de la douleur et les évaluer
- Mettre en œuvre les procédures et utiliser les outils et supports permettant d'assurer la traçabilité des soins effectués auprès des enfants et leur surveillance

9.1.4 Compétence 4

Accompagner et soutenir les familles dans le processus de parentalité :

- Accompagner le projet de naissance, l'émergence du sentiment maternel et paternel et consolider les premiers liens d'attachement
- Valoriser les compétences parentales et soutenir les parents dans leur rôle éducatif vis-à-vis des enfants, en proposant des repères
- Accompagner les parents dans la mise en place d'un projet de vie permettant le développement harmonieux et la santé de leurs enfants
- Accompagner les parents dans des décisions (choix du mode d'accueil, allaitement, situations à risque...) concernant la santé et le bien-être de leur enfant et repérer les besoins d'aide financière, sociale, psychologique et culturelle
- Informer et conseiller les parents et l'entourage sur les indicateurs de santé, les soins et, le cas échéant, les déficiences et les handicaps
- Évaluer l'incidence des situations de déficience et de handicap sur le processus de parentalité
- Organiser et animer des groupes de parole avec les parents autour de la santé des enfants
- Instaurer et maintenir une relation de confiance et de congruence avec les parents permettant de valoriser la fonction parentale

9.1.5 Compétence 5

Concevoir et mettre en œuvre des activités de promotion de la santé de l'enfant :

- Conduire des enquêtes auprès de populations ou de familles afin d'identifier les besoins sociaux et de santé spécifiques au développement des enfants

- Utiliser les données épidémiologiques disponibles et les études existantes afin de mesurer les besoins des populations ciblées
- Déetecter les risques sanitaires et psycho-sociaux relatifs aux enfants et susceptibles detoucher des collectivités ou des groupes de personnes
- Formaliser un diagnostic de situation des populations étudiées et le présenter dans un rapport de synthèse
- Élaborer et conduire des projets et des actions de santé publique, de prévention et de promotion de la santé en lien avec les priorités nationales et locales et en collaboration avec les divers partenaires, les professionnels et les usagers
- Animer des réunions collectives et pluri professionnelles pour la promotion de la santé
- Argumenter des propositions d'action en matière de santé publique devant des responsables locaux

9.1.6 Compétence 6

Concevoir et mettre en œuvre des activités de protection de l'enfance :

- Évaluer avec les services de l'aide sociale à l'enfance et de la protection maternelle et infantile, le développement et les conditions d'accueil des enfants qui leur sont confiés
- Repérer les signes de souffrance physique et psychique de l'enfant
- Évaluer l'urgence d'une intervention professionnelle en situation de maltraitance ou de risque de maltraitance
- Formaliser un compte-rendu d'observation, d'analyse et de prospective des situations de mineurs en danger dans un objectif d'aide à la décision
- Décider de signaler aux autorités sanitaires, judiciaires et administratives compétentes une situation préoccupante
- Prévenir, informer et former les professionnels au repérage et aux conduites à tenir face à des situations à risque dans des contextes spécifiques.
- Élaborer des protocoles et modes opératoires permettant de gérer les situations à risque
- Élaborer et conduire des projets concernant la sécurité de l'enfant
- Évaluer les actions et mesures mises en œuvre dans le domaine de la protection de l'enfance

9.1.7 Compétence 7

Organiser et coordonner les soins et les activités d'éveil et de développement pour les enfants :

- Cordonner les interventions et la mise en place de relais professionnels dans l'accompagnement et les parcours de santé des enfants et de leur famille
- Développer des partenariats entre les établissements d'accueil des enfants et les associations et structures extérieures
- Organiser et développer le travail en équipe pluri professionnelle
- Accompagner les membres de l'équipe pluri professionnelle dans la réalisation des activités
- Développer et valoriser les compétences des membres qui composent l'équipe de travail
- Développer, organiser et coordonner les modalités de travail avec les partenaires

- Créer une dynamique d'équipe à partir des priorités du projet de l'établissement
- Superviser et évaluer les activités de soins, d'éveil, d'éducation et de développement mises en œuvre par les équipes professionnelles ainsi que les actions de co-éducation
- Élaborer et mettre en œuvre les outils de suivi de la qualité de la prise en soins des enfants afin de promouvoir la bientraitance

9.1.8 Compétence 8

Gérer les ressources d'un service ou d'un établissement d'accueil d'enfants :

Gestion des ressources humaines et animation d'équipe :

- Planifier et gérer le temps de travail des équipes dans le respect de la législation et de la réglementation
- Mettre en œuvre des outils de management basés sur la dynamique d'équipe, le partage des compétences
- Expliquer les consignes, procédures et règles de fonctionnement aux membres de l'équipe
- Conduire et animer des réunions d'équipe
- Conduire des entretiens professionnels
- Accompagner le développement des compétences
- Anticiper et gérer les conflits au sein de l'équipe

Gestion des locaux et matériels :

- Organiser les lieux d'accueil des enfants et de leur famille
- Choisir les équipements et matériels adaptés au développement des enfants selon des critères de sécurité, d'hygiène et d'intérêt pédagogique
- Définir les besoins en matériel et en équipement de la structure
- Organiser le suivi et la traçabilité des matériels et des incidents
- Gérer les stocks de matériels et de produits pharmaceutiques
- Mettre en œuvre le Plan de Maîtrise Sanitaire et faire respecter les processus concernant la méthode HACCP

Gestion de l'activité des établissements et services d'accueil des enfants :

- Utiliser les outils de gestion d'activité, des statistiques et des tableaux de bord
- Évaluer et argumenter les demandes de ressources humaines, financières et matérielles
- Identifier les éléments essentiels à introduire dans le budget de la structure
- Élaborer un projet d'établissement
- Produire un rapport d'activité
- Organiser son temps de travail entre management, accompagnement des familles, connaissance des pratiques auprès des enfants et travail administratif
- Contrôler la mise en œuvre et l'actualisation des protocoles

1. Contrôle et suivi des modes d'accueil

- Superviser et accompagner les équipes de structures d'accueil
- Conduire l'évaluation des demandes d'autorisation ou d'avis en vue de l'ouverture d'un établissement d'accueil du jeune enfant ou des demandes

d'agrément d'assistant maternel et familial en se référant aux textes relatifs à la sécurité, l'hygiène, l'accessibilité, la qualification des personnels, le projet d'établissement et l'aménagement des locaux

- Rédiger des rapports d'évaluation
- Repérer et prévenir les difficultés susceptibles de compromettre la qualité d'accueil
- Signaler aux autorités administratives compétentes les difficultés pouvant conduire à une suspension/retrait d'agrément ou une fermeture d'établissement

2. Gestion administrative

- Concevoir et suivre les procédures d'admission et de surveillance des enfants, notamment ceux présentant un handicap ou porteurs d'une maladie chronique
- Mettre en place une gestion équilibrée des effectifs dans les structures répondant aux exigences des textes en matière d'accueil régulier, occasionnel et d'urgence et de qualification des personnels
- Argumenter les choix lors des réunions de travail avec des partenaires (commissions en mairie, pré-admission, ...)

9.1.9 Compétence 9

Rechercher, analyser et produire des données professionnelles et scientifiques :

- Proposer une problématique de recherche et formuler un questionnement
- Choisir des méthodes et des outils d'investigation adaptés au sujet de recherche
- Interpréter et évaluer les résultats d'investigation et les confronter aux connaissances professionnelles
- Conduire une recherche documentaire et bibliographique notamment relative à la pratique de l'infirmière puéricultrice
- Sélectionner, analyser, synthétiser les documents professionnels et scientifiques collectés et organiser sa propre documentation professionnelle
- Repérer les résultats de la recherche sur la pratique de l'infirmière puéricultrice permettant de faire évoluer sa pratique
- Formaliser et rédiger des modes opératoires et préconisations permettant de faire évoluer la pratique infirmière puéricultrice
- Conduire des études à visée professionnelle dans les domaines de l'enfance en lien avec les partenaires concernés
- Élaborer des documents professionnels destinés à des communications orales et écrites

9.1.10 Compétence 10

Former et informer les professionnels et les personnels en formation :

- Organiser l'intégration et le suivi des nouveaux membres de l'équipe, des stagiaires et étudiants
- Construire un parcours qualifiant dans le cadre d'une formation en alternance
- Animer des séances de formation ou d'information auprès d'un public de professionnels ou futurs professionnels

- Transmettre ses connaissances et son savoir-faire aux étudiants, stagiaires et autres professionnels par des conseils, des explications et l'analyse commentée de la pratique
- Identifier, organiser et superviser des situations et des activités d'apprentissage
- Évaluer les connaissances et compétences spécifiques à la profession
- Communiquer sur sa profession en vue de valoriser son activité

9.1.11 Compétence 11

Mettre en place et conduire des actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles :

- Identifier les actions permettant de développer les compétences individuelles et collectives de l'équipe
- Animer des séances d'analyse de pratique, d'évaluation des pratiques professionnelles et de retour d'expériences pour améliorer la qualité Accompagner la démarche d'observation, de formalisation et d'explicitation de la pratique professionnelle au sein de l'équipe
- Argumenter les choix de pratiques professionnelles
- Identifier les améliorations possibles et les modalités de réajustement des pratiques individuelles et collectives
- Identifier les domaines de formation professionnelle et personnelle à développer

10. Référentiel de formation

Une progression pédagogique dans les apprentissages a été organisée tout au long de l'année. Des objectifs sont attendus pour chacune des quatre périodes de cours :

- *Acquérir des bases en puériculture avant le départ en stage*
- *Approfondir les situations de prise en soins de l'enfant plus spécifiques en collaboration avec les autres partenaires*
- *Appréhender les méthodes et dispositifs d'accompagnement éducatif et sociaux en partenariat avec les familles et l'entourage de l'enfant*
- *Mettre en œuvre le leadership de la puéricultrice dans une démarche professionnalisante*

10.1 Tableau des responsabilités

RESPONSABILITES UE filière puéricultrices 2025-2026		
UE 1 clinique enfant		
UE 1.1 Raisonnement clinique	Anne-Marie Ferreira (AMF)	
UE 1.2 Accompagnement et suivi du développement de l'enfant	Hélène Cassou-Mounat (HCM)	
UE 1.3 Accompagnement et suivi de la nutrition et de l'alimentation	Sandrine Huneau-Charlier (SHC)	HCM
UE 2 sciences infirmières en puériculture et leadership		
UE 2.1 Identité et positionnement professionnel	Catherine Berte (CB)	
UE 2.2 Ethique et déontologie professionnelle	HCM	
UE 3 Promotion de la santé et protection de l'enfance		
UE 3.1 Promotion de la santé de l'enfant et de sa famille	CB	HCM
UE 3.2 Protection de l'enfance	SHC	
UE 4 Altération de santé de l'enfant		
UE 4.1 Pathologies du nouveau-né à terme et prématuré	AMF	SHC
UE 4.2 Pathologies de l'enfant et de l'adolescent	AMF	
UE 4.3 Soins et suivi de l'enfant dans un contexte de pathologie chronique	AMF	CB
UE 4.4 Pédopsychiatrie	AMF	
UE 4.5 La douleur chez l'enfant	AMF	
UE 4.6 Pharmacologie de l'enfant et de l'adolescent	AMF	
UE 4.7 Soins et suivi de l'enfant dans un contexte de pathologie aigüe d'urgence et/ou de réanimation	AMF	
UE 4.8 Soins et accompagnement de l'enfant et de sa famille dans un contexte de soins palliatifs et de fin de vie	AMF	
UE 4.9 Soins et accompagnement dans un contexte de handicap	AMF	
UE 5 Management	HCM	SHC
UE 6 recherche	CB	SHC
UE Simulation	AMM	AMF
UE 7 stage	Tous les formateurs	

UE 1 Clinique de l'enfant

Raisonnement clinique (1.1) (10h30):

- Le raisonnement clinique en puériculture
- TD raisonnement clinique en groupe et restitution

Accompagnement et suivi du développement de l'enfant (1.2) (123 h):

- La grossesse
- Les complications liées à la grossesse
- L'adaptation à la vie extra-utérine du nouveau-né Et examen clinique du nouveau-né
- Les 72 premières heures de vie du nouveau-né
- L'adaptation à la vie extra-utérine
- Les soins de développement
- Présentation et utilisation de l'échelle de Brazelton
- Université Ouverte des Bébés

Le développement de l'enfant

- Le développement psychomoteur de la naissance à 3 ans
- La physiologie du sommeil
- Le langage
- Le développement somatique
- Les grandes théories du développement avec l'éclairage des neurosciences
- TD psychomoteur
- Les différents courants pédagogiques
- L'observation de l'enfant
- TD observation
- Le développement psychoaffectif de l'enfant de la naissance à l'adolescence
- Le désir d'enfant : parcours psychique pour une naissance
- La naissance
- 1ère semaine de la vie
- 1er mois
- Second semestre
- La 2ème année
- La 3ème année
- L'attachement et les séparations
- L'enfant de 3 à 6 ans et de 6 à 12 ans
- La psychologie de l'adolescent : du normal au pathologique
- Présentation de l'approche Pikläérienne
- Les transidentités

Accompagnement et suivi de la nutrition et de l'alimentation (1.3) (67h) :

- Le Plan National Nutrition Santé (PNNS)
- La préparation des biberons et des repas en collectivité
- L'alimentation lactée et diversifiée du jeune enfant
- Les besoins nutritionnels de l'enfant de la naissance à 3 ans
- Les principes de la diversification alimentaire du jeune enfant

- De la diversification alimentaire à l'élaboration d'un plan alimentaire pour l'enfant en collectivité
- L'application du plan alimentaire en collectivité d'enfants
- Les aliments de régime : les aliments diététiques destinés à des fins médicales spéciales
- L'alimentation du nouveau-né prématuré et de faible poids de naissance
- Les modalités de fonctionnement du lactarium et traitements du lait de femme
- L'anatomie et la physiologie de la lactation
- L'allaitement maternel : les aspects pratiques
- Les incidents de l'allaitement maternel
- Le sevrage de l'allaitement maternel
- Présentation et restitution des laits infantiles

UE 2 Sciences infirmières en puériculture et leadership

Identité et positionnement professionnels (2.1) (139 h) :

- L'intégration
- Temps préparatoire personnel de rentrée
- Accueil de la promotion
- Élection des délégués
- Travail sur les représentations de la profession de puéricultrice
- Introduction à la formation : présentation du projet pédagogique
- Bien vivre ensemble l'année de formation
- L'histoire de la profession de puéricultrice
- Présentation des différents secteurs d'activité de la puéricultrice
- Estime de soi et gestion des émotions
- Présentation des associations professionnelles
- Penser sa place de stagiaire
- Préparation de stage P1, P2, P3
- Le salon de la puériculture
- Le forum recrutement
- Le suivi pédagogique individuel
- Retours de stage P1, P2 et P3
- Bilan de fin d'année de formation

Éthique et déontologie professionnelle (2.2) (27h30) :

- La responsabilité professionnelle
- Obligations de l'infirmière puéricultrice
- TD textes législatifs (délégation, collaboration et coopération)
- Démarche éthique professionnelle et éthique du care

UE 3 Promotion de la santé de l'enfant et protection de l'enfance

UE 3.1 Promotion de la santé de l'enfant et de sa famille (71h30) :

- Promotion de la santé de l'enfant et de sa famille : concept de salutogénèse
- Les concepts santé publique, santé communautaire et éducation pour la santé
- Le carnet de santé de l'enfant
- Les accidents de la vie courante chez l'enfant
- La vaccination et le calendrier vaccinal chez l'enfant
- Le dépistage néonatal
- La santé environnementale
- Le bilan de santé de l'enfant en école maternelle
- L'obésité chez l'enfant
- La sociologie de l'enfance et de la famille
- L'approche anthropologique : un éclairage sur les soins de maternage
- Précarité et vulnérabilité et santé publique
- Prévenir, éduquer, prévenir, sauver, association APEAS
- Le CRIPS
- Les écrans
- La mort inattendue du nourrisson
- La prévention des troubles du sommeil

UE 3.2 protection de l'enfance (61h30) :

- « Enfant maltraité : un silence à briser »
- La convention internationale des droits de l'enfants
- Les besoins fondamentaux de l'enfant
- Les signes de maltraitances chez l'enfant et l'adolescent
- Les troubles de l'attachement et la dépression du post partum
- Les missions de l'aide sociale à l'enfance et la Cellule de recueil d'information préoccupante
- Le Groupe d'abolition des mutilations sexuelles - le GAMS
- Le 119 numéro vert - Enfance en Danger
- L'adoption et l'accouchement sous le secret de l'identité de la mère
- L'unité d'accueil pédiatrique enfance en danger
- Les violences intrafamiliales
- Le rôle du juge des enfants dans le cadre du dispositif de protection de l'enfance
- Les familles en situation de précarité
- Le droit de la famille
- Le droit de l'enfant
- Les écrits professionnels
- Synthèse protection de l'enfance
- L'échelle d'évaluation du retrait relationnel chez le bébé : l'ADBBμ

UE 4 Altération de santé de l'enfant

UE 4.1 Pathologies du nouveau-né à terme et prématuré (27h) :

- Les complications de la prématurité
- Le retard de croissance intra-utérin
- Les détresses respiratoires néonatales
- L'anémie néonatale
- Ictères en période néonatale
- Les infections bactériennes néonatales
- Les embryofoetopathies
- L'enfant en syndrome de sevrage
- Les troubles de l'oralité
- Les soins en néonatalogie : place de la puéricultrice

UE 4.2 Pathologies de l'enfant et de l'adolescent (33h) :

- L'enfant atteint bronchiolite
- L'hématologie pédiatrique
- Les cardiopathies congénitales
- Les éruptions cutanées
- L'allergie cutanée et l'hypersensibilisation de l'enfant
- La fièvre aigue de l'enfant
- Épilepsie et convulsions
- Les pathologies gastrologiques et anomalies digestives
- La médecine de l'adolescent
- Simulation procédurale

UE 4.3 Soins et suivi de l'enfant dans un contexte de pathologie chronique (26h) :

- L'enfant atteint de drépanocytose
- L'enfant atteint de mucoviscidose
- L'enfant atteint d'asthme
- L'enfant et le diabète
- Coordonner un programme d'éducation thérapeutique
- Entretien motivationnel et pharmacologie pédiatrique

UE 4.4 Pédopsychiatrie (5h30) :

- Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent
- Les troubles du comportement alimentaires de la naissance à l'adolescence

UE 4.5 La douleur chez l'enfant (13h30):

- La physiologie de la douleur
- L'utilisation du MEAOPA, PCA et NCA
- Clinique et évaluation de la douleur

UE 4.6 Pharmacologies de l'enfant et de l'adolescent (1h) :

- La pharmacologie pédiatrique

UE 4.7 Soins et suivi de l'enfant dans un contexte de pathologie aigue d'urgence et/ou de réanimation (9h) :

- L'enfant gravement malade
- Le polytraumatisme et traumatisme crânien
- Détresse respiratoire l'enfant

UE 4.8 Soins et accompagnement de l'enfant et sa famille dans un contexte de soins palliatifs et de fin de vie (12h) :

- Le deuil périnatal
- Le deuil de l'enfant
- Le deuil chez l'enfant et l'adolescent
- Les soins palliatifs pédiatriques

UE 4.9 Soins et accompagnement dans un contexte de handicap (30h30) :

- « De toutes nos forces »
- La clinique de l'enfant en situation de handicap
- Les dys : troubles spécifiques de l'apprentissage
- L'annonce et l'impact du handicap sur la famille, l'enfant et la fratrie
- L'accueil de l'enfant en situation de handicap : l'approche Snoezelen
- Accompagnement à la parentalité en situation de handicap et le service SAPPH
- Le dépistage précoce de l'autisme : centre de ressources de l'autisme
- La prise en soin conjointe de l'enfant en situation de handicap : CAMSP
- L'enfant en situation de handicap
- Les troubles neurodéveloppementaux : dépistage et accompagnement
- Les troubles du langage

UE 5 Management

- Les ressources humaines
- Le droit du travail
- La bientraitance au travail et la prévention des risques psychosociaux
- Les différents styles de management
- La sociologie des organisations
- L'entretien de recrutement
- La prévention et la régulation des conflits
- La conduite du changement
- Les dispositifs de formation professionnelle et l'entretien professionnel
- La consultation de puéricultrice
- La gestion administrative et financière d'un établissement

- Le Référent Sanitaire Accueil inclusif (RSAI)

UE 6 Recherche

- La méthodologie de recherche
- La recherche documentaire et bibliographique
- Les normes bibliographique APA (American Psychological Association)
- Une heure, un groupe, un article
- La conduite de projet
- La recherche en promotion de la santé
- Synthèse de processus de recherche
- Le projet professionnel personnalisé
- Préparation à la soutenance du PPP
- Soutenances individuelles et collectives (PPP)
- Recherche documentaire en bibliothèque

UE Stage

- TD raisonnement clinique
- TD retour de stage
- TD conduite de réunion en EAJE
- TD rôle, place, missions et compétences de la puéricultrice
- TD soins de développement en néonatalogie
- TD écrits professionnels
- Guidances collectives AIMES

UE Simulation

11. La démarche clinique

Il est important pour l'équipe pédagogique d'affirmer aux étudiantes entrant en formation de puéricultrice, et aux professionnelles qui les accompagnent pendant les stages, que la démarche de résolution de problème de soins en puériculture procède du raisonnement clinique.

Pendant toute la formation, l'infirmière étudiante puéricultrice développe sa capacité à résoudre un problème de soins en s'appuyant sur une démarche clinique holistique dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Qu'entendons-nous par clinique ?

La clinique de la puéricultrice se réfère aux savoirs universels infirmiers, aux diagnostics infirmiers (AMIEC Recherche, 2005) validés par l'ANADI pour donner du sens à la réalité de l'enfant. Elle s'appuie sur les signes manifestés par l'enfant et sa famille et les théories et méthodes d'observation pour mettre en lien les connaissances et les savoirs sur le développement de l'enfant.

Nous entendons par diagnostic infirmier : « la méthode utilisée par la communauté professionnelle et recommandée comme méthode de jugement (...) sur l'état de santé d'une personne avec sa participation et/ou celle de son entourage. Ce jugement résulte de l'analyse des signes observés et de la recherche des causes réelles pour présumer du problème de santé considéré. Le diagnostic constitue l'étape essentielle de la démarche de soins infirmiers. Il est l'un des indicateurs de l'intervention. Il se réfère à une nomenclature de diagnostics infirmiers, validée par l'ANADI » (Dictionnaire infirmier AMIEC)

L'enseignement de la démarche clinique

Le raisonnement clinique individuel et pluri professionnel permet l'analyse des situations complexes. Il fonde la mise en œuvre d'un projet de soins de qualité, personnalisé et concerté avec l'enfant et ses parents.

La méthode d'enseignement de la démarche clinique est identique à la méthode d'enseignement de la démarche de résolution de problème. Elle engage la responsabilité de l'étudiant à rencontrer l'enfant et sa famille, à recueillir des informations pertinentes, à formuler les problèmes réels ou potentiels et à mener des interventions à partir d'objectifs ciblés.

L'enseignement de la démarche clinique permet à l'étudiante d'acquérir la rigueur d'un raisonnement diagnostic au bénéfice de l'enfant et de la famille. Il a lieu en stage, en TD, lors des enseignements magistraux à partir de vignettes cliniques collectées par les étudiantes.

12. Le stage dans la formation

« Les formations en santé consistent en une alternance intégrative. [...] (le stage) est le lieu de l'exercice professionnel et de la confrontation à l'immédiateté et à l'imprévu. Contrairement au milieu académique, l'objectif prioritaire est d'y soigner des patients et non de former des étudiants. » (PELACCIA T., 2018)

Le stage, qu'il soit collectif ou individuel, contribue à la construction de l'identité professionnelle de puéricultrice.

12.1 Stage collectif

Le stage collectif représente une première approche du métier de puéricultrice et des besoins de l'enfant, dans un cadre de santé publique. L'analyse et la réflexion de groupe permettent une vision globale du métier. Grâce à la méthodologie de recherche, l'étudiante développe son regard distancié sur les pratiques professionnelles.

12.2 Stage individuel

Petit traité des objectifs de stage à l'usage des étudiants et des professionnels de terrain

Ce document est commun à tous les secteurs de stage et peut être utilisé comme outil pour réaliser les bilans de mi-stage et de fin de stage. Il décrit la progression attendue sur l'ensemble des trois stages individuels avec les objectifs à atteindre. Il est attendu que l'étudiant atteigne les objectifs spécifiques à chaque période. Le professionnel de terrain tiendra compte du rythme de progression propre à chacun.

Stage Période 1 et Période 1bis : stage d'observation et de découverte

Prise en soins spécifique de l'enfant et de sa famille dans le domaine de la puériculture.

Objectifs :

- Développer l'observation de l'étudiante en s'appuyant sur les outils et les apports théoriques et pratiques présentés par l'IEF
- Mesurer l'écart entre les représentations du métier de puéricultrice par l'étudiante et la réalité du terrain
- Identifier la place et les missions de la puéricultrice au sein de la structure ou du service (cœur de métier)

Le niveau de raisonnement clinique attendu est le suivant :

- Réaliser une observation fine, précise et détaillée.
- Le recueil de données sera exhaustif, en lien avec les connaissances acquises en début de formation.
- Mettre en lien les éléments théoriques et le recueil de données grâce à une analyse.
- Proposer et mettre en œuvre concrètement un projet de soins individualisé à partir des diagnostics infirmiers en puériculture.

Stage Période 2 : stage d'approfondissement

Analyse argumentée de la situation de l'enfant et de sa famille. Positionnement professionnel de future puéricultrice en cours d'acquisition. Mise en lien et appropriation des connaissances acquises

Objectifs :

- Argumenter la mise en œuvre du projet de soins auprès des enfants, de leurs parents et des professionnels
- Quel que soit le secteur de stage, mener une activité (entretien, conduite de réunion, ETP, consultation) avec une famille, des professionnels ou des étudiants, en s'appuyant sur les connaissances théoriques et pratiques
- Faire preuve d'initiatives tout au long du stage, en s'appuyant sur les compétences de la puéricultrice
- Mettre en œuvre une activité pédagogique auprès des professionnels de terrain et/ou des stagiaires

Stage Période 3 : stage professionnalisant

Observations, recueil de données, analyse pertinents et cohérents. Positionnement professionnel affirmé en tant que future puéricultrice.

Objectifs :

- Mettre en œuvre de façon autonome un projet de soins holistique de l'enfant et de sa famille : conseil, consultation, accompagnement individualisé, évaluation des situations familiales et conduites de réunions, etc...
- Collaborer avec l'équipe et avec le réseau.
- Participer à la coordination de la prise en soins de l'enfant et de sa famille.
- Affirmer son positionnement professionnel en faisant preuve de réflexivité et de recul dans sa pratique
- Analyser les pratiques professionnelles en termes de réponse aux besoins des enfants

12.3 Évaluation des capacités professionnelles

Au cours de sa formation, l'infirmière étudiante puéricultrice doit développer les capacités professionnelles suivantes :

1. Capacité à communiquer
2. Capacité à résoudre un problème
3. Capacité à travailler en groupe
4. Capacité à animer
5. Capacité pédagogique
6. Capacité à se situer professionnellement et à participer à la gestion et à l'organisation d'un service
7. Capacité à résoudre un problème de soin infirmier auprès d'un enfant ou d'un grouped'enfants
8. Capacité à se former sur un terrain professionnel
9. Capacité à se situer dans le service
10. Capacité à perfectionner ses attitudes professionnelles

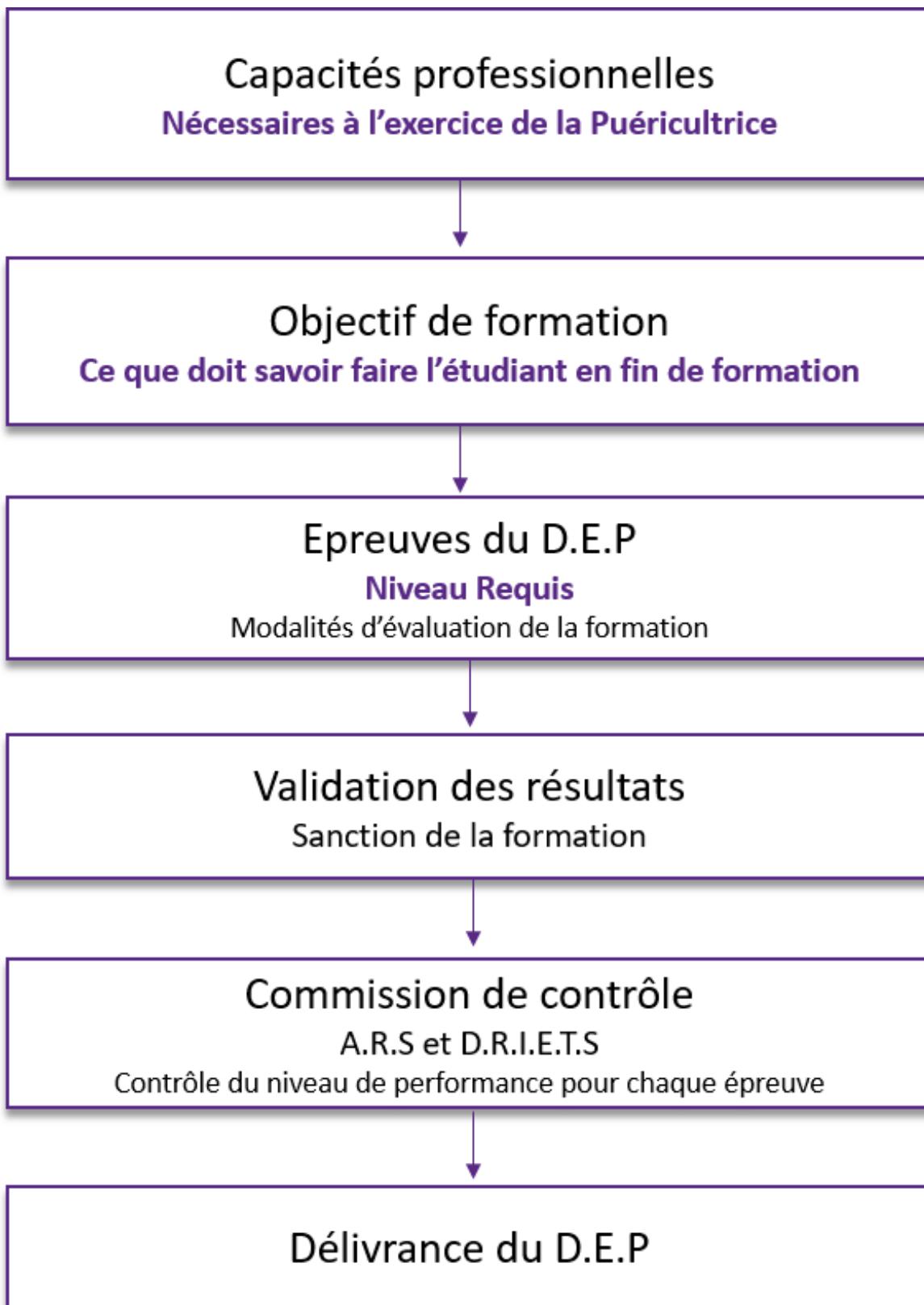
Le contenu de ces capacités est développé en Annexe II du décret n°90-1118 du 12.12.90 relatif au Diplôme d'Etat de Puéricultrice.

L'équipe pédagogique a vérifié que l'intégration des objectifs à atteindre est identique entre le système d'évaluation par capacités et le système d'évaluation par compétences

13. Obtention du Diplôme d'Etat de Puéricultrice

Schéma récapitulatif du processus pour la délivrance du Diplôme d'Etat de Puéricultrice

Le Décret du 12.12.90 (Titre IV, art. 26 à 28 ; Titre V, art. 37) modifiant le décret du 13.08.47 modifié instituant un diplôme d'Etat de Puéricultrice, peut être schématisé de la façon suivante :



14. Le contrôle continu

Un contrôle des connaissances théoriques

L'objectif est de comprendre, mémoriser et restituer les connaissances en les rédigeant. Les modalités sont les suivantes :

- Trois épreuves réparties sur l'année
- Durée de trois heures

15. Les épreuves de synthèse

Pour l'obtention du Diplôme d'État de Puéricultrice (Arrêté du 12 décembre 1990) les étudiantes sont évaluées selon les modalités de l'arrêté de 1983. L'identité professionnelle se construit tout au long de la formation.

Epreuves de synthèse	Objectifs	Modalités
Action d'Information en Matière d'Éducation pour la Santé	Réaliser en groupe une étude de besoins relative à la santé de l'enfant, auprès d'une population restreinte.	Stage collectif Production d'un écrit et animation d'un exposé débat
Projet Professionnel Personnalisé	Affirmer son positionnement, sa place de future puéricultrice au sein d'une équipe de travail et les objectifs poursuivis pour respecter et faire respecter les droits de l'enfant.	Construction continue tout au long de la formation Réalisation d'un écrit et soutenance orale.
Résolution d'un Problème de Soin	Mettre en œuvre la démarche clinique Personnaliser les soins et orienter les interventions dans l'intérêt de l'enfant en concertation avec lui, ses parents et l'équipe pluriprofessionnelle.	Durant le 3 ^{ème} stage individuel, dans le secteur hospitalier ou extrahospitalier Réalisation de soins à partir de l'analyse de situation.

16. Tableau récapitulatif du calendrier des épreuves pour le Diplôme d'Etat de Puéricultrice

Epreuves	Niveau de performance requis	Modalités Pratiques (Dates sous réserve de modification)
Contrôle de connaissances (CC) : <i>Notation sur 30 points</i>	Moyenne des 3 contrôles 15/30	CC 1 Le lundi 15 décembre 2025 CC 2 Le lundi 16 mars 2026 CC 3 Le lundi 18 mai 2026
Evaluation des stages : Le dossier de stage évalue 4 capacités notées chacune sur 10	Moyenne 5/10 pour chaque capacité	Evaluation par l'équipe et le tuteur de stage en présence de l'étudiant En fin de période de stage
Action d'Information en Matière d'Education pour la Santé (AIMES). <i>Notation sur 30 points*</i>	15/30	Stage collectif: Premier semestre de formation : du 5 janvier au 6 février 2026 Dépôt du travail écrit Vendredi 30 janvier 2026 Epreuve Orale entre le 4 et 6 février 2026 Bilan individuel Lundi 23 février 2026
Résolution de Problème de Soin (RPS) auprès d'un enfant ou d'un groupe d'enfants. <i>Notation sur 30 points</i>	15/30	Lors du stage 3 : en juin/juillet 2026
Projet Professionnel Personnalisé (PPP) Travail écrit de fin de formation. <i>Notation sur 30 points*</i>	15/30	Dépôt du travail écrit le lundi 8 juin 2026 Soutenances orales entre le 6 et le 28 juillet 2026

*NB : le plagiat (>10%) sera sanctionné par une note de zéro à toute la partie écrite.

L'utilisation de l'IA doit se faire de manière raisonnée et ne doit pas se substituer au travail demandé à l'étudiant.

L'emploi de l'IA pour générer le texte du PPP et/ou de l'AIMES est assimilée à du plagiat.

Un taux supérieur à 10 % sera sanctionné par une note de zéro à toute la partie écrite.

17. Tableau synthétique de validation des résultats sanctionnant la formation pour l'obtention du Diplôme d'Etat de Puéricultrice

Résultats obtenus par l'étudiante	Sanction
Toutes les notes égales ou supérieures au niveau de performance requis	Diplôme d'Etat
Moyenne des notes aux Contrôles des Connaissances 10 < 15 et/ou Moyenne des notes de stage 03 < 05 et/ou Epreuves de synthèse 10 < 15	Complément de Formation de 3 mois
Moyenne des notes aux Contrôles des Connaissances < 10 et/ou Moyenne des notes de stage < 03 et/ou une ou plusieurs épreuve (s) de synthèse < 10	Redoublement de l'année de formation

**La commission de contrôle peut, au vu du dossier de l'élève et la majorité absolue des voix,
décider de modifier une seule note à hauteur du niveau de performance requis.**

Redoublement et complément de scolarité :

Le conseil technique émet un avis sur les propositions de l'équipe pédagogique quant au dispositif « rattrapage » qui pourrait être proposé aux étudiants :

- soit pour effectuer leur complément de formation de 3 mois maximum
- soit pour bénéficier de l'autorisation de redoublement

Le Conseil technique précise pour chaque étudiante les modalités du complément de scolarité. La directrice informe de façon individuelle les étudiantes.

Tarifs des compléments de scolarité de trois mois :

Le tarif forfaitaire par épreuve est, quel que soit le nombre d'épreuves, comme suit :

- Etudiants éligibles : 400 €
- Etudiants non éligibles : 1675 €
- Etudiants en prise en charge employeur ou Transition Pro : 3018 €

18. Tableau synthétique de validation des résultats sanctionnant la formation pour l'obtention du Diplôme d'Etat de Puéricultrice

18.1 Causes d'interruption

Interruption pour cause de maladie ou évènement grave :

Un étudiant, en cas de maladie attestée par un certificat délivré par un médecin agréé, d'accident ou si l'étudiante, apporte la preuve de tout autre événement grave lui interdisant d'entreprendre ses études au titre de l'année en cours peut bénéficier d'un report de scolarité d'une année accordé par la directrice.

Interruption pour motif personnel :

Une étudiante, peut décider en cours de scolarité d'interrompre sa formation pour des raisons personnelles sans avoir besoin d'en expliquer le motif.

18.2 Modalités d'interruption et de report

L'étudiante interrompt pour motif de maladie ou évènement grave :

L'étudiante fournit un courrier daté demandant son interruption avec le motif et un certificat médical d'inaptitude ou prouvant l'événement grave.

L'étudiante peut alors interrompre sa formation pour un an, elle gardera le bénéfice de ses notes obtenues. Elle reprendra sa formation là où elle s'est arrêtée. La directrice lui écrit en retour un courrier d'interruption.

Le dossier de l'étudiante est présenté au Conseil technique.

Accompagnement de l'IFIP :

Afin que l'étudiante prenne sa décision d'interruption en toute connaissance de cause, la directrice et le référent de suivi pédagogique la reçoivent et lui expliquent les modalités d'interruption.

Le ou les entretiens sont tracés dans le suivi pédagogique et dans le tableau de suivi des interruptions.

Remboursement des frais de scolarité :

Quel que soit le mode de financement de la formation :

- A partir du jour de la rentrée, un délai de rétractation de 7 jours est applicable.
- Au-delà de ce délai, et jusqu'à la fin du deuxième mois de formation, 50% du montant de la scolarité reste acquis à l'école.
- Après le délai de deux mois, en cas d'interruption en cours d'année, il sera procédé, après étude du dossier, au seul remboursement des frais de scolarité au prorata de la durée effectuée.

19. Bibliographie

- **AMIEC Recherche . (2005).** Dictionnaire des soins infirmiers et de la profession infirmière. Paris: Masson.
- **FAWCETT, J. (1984).** Analysis and evaluation of conceptual models of nursing. England: FA Davis Company.
- **GEAIS, A. (1998).** L'école de l'alternance. L'Harmattan.
- **GIORDAN, A. - SALLET, J. (2015).** Apprendre à apprendre. Paris: J'ai Lu.
- **KELLMER PRINGLE, M. (1980).** Les besoins de l'enfant. (J. SPINGA, Trad.) PARIS: Documentation Française.
- **KEROUAC, S. (1994).** La pensée infirmière, conceptions et stratégies. Maloine.
- **MEUNIER-LUCOT, M. (2010).** Des représentations à la pratique réflexive pour une co-construction de la professionnalisation. LILLE.
- **ONU. (1989, Novembre 20).** Convention internationale des droits de l'enfant. Convention internationale des droits de l'enfant UNICEF.
- **santé.gouv (Éd.). (s.d.). Arreté du 13 juillet 1983.** Consulté le 07 18, 2017, sur <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006072716&dateTexte=20170718>
- **VICHERAT, B. (2016, fevrier).** Apprendre à gérer sa santé. Education permanente, 207.
- **ZARIFIAN, P. (1999).** Objectif Compétences. France: Liaisons.
- **Décret n°90-1118 du 12 décembre 1990 modifiant le décret n° 47-1544 du 13août 1947 modifié instituant un diplôme d'Etat de puériculture et relatif au fonctionnement des écoles**
-

ANNEXES

Protocole référent handicap

Spécimen feuille évaluation AIMES

Spécimen feuille évaluation RPS

Spécimen feuille évaluation PPP